



FR0200087

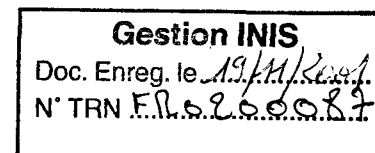


Actualités



[Abonnement à la liste de diffusion](#)
[Désabonnement de la liste de diffusion](#)

[Retour à l'actualité](#)



DISCOURS ET BILANS DE LA CONFERENCE NATIONALE Du PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Programme National de Lutte contre le Changement Climatique

Premier bilan annuel

19 et 20 juin 2001

Muséum National d'Histoire Naturelle – Paris

Organisé par la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, en collaboration avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

L'engagement de la France dans la lutte contre le changement climatique

En réponse aux alertes données par la communauté scientifique mondiale sur la responsabilité humaine du réchauffement climatique, les pays industrialisés se sont engagés en 1997, à Kyoto, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'honorer ses propres engagements, d'ici à 2010, la France met la lutte contre le changement climatique au cœur de ses préoccupations et de ses actions aux niveaux national, européen et international. A ce titre, les travaux engagés par le gouvernement et les décisions qui en découlent comportent :

- la mise en chantier du Programme National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) dont la validation a été effective en janvier 2000
- l'adoption de l'intégration de la problématique de lutte contre le changement climatique dans l'action territoriale de l'État au travers de la démarche des Schémas de service collectifs et du renouvellement des Contrats de Plan État- Régions
- l'autorisation du Parlement à déposer les instruments de ratification du protocole de Kyoto dès que l'ensemble du processus européen sera prêt en 2002 (loi du 10 juillet 2000 n° 2000-645)
- la création d'un Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique.
- la création d'un Conseil de la recherche sur le changement climatique et le développement durable par le Ministère de la Recherche.
- La décision de procéder à un bilan annuel du PNLCC, public et discuté, est appliquée dès la première année : c'est l'objet de cette conférence

2000 : Le respect des engagements de la France (Convention Climat et Protocole de Kyoto)

Les émissions de gaz à effet de serre de l'année 2000 * se sont situées à un niveau légèrement inférieur à celui de 1990 : la France ne s'est donc pas écartée de ses engagements au cours de la décennie écoulée. Cependant pour la décennie à venir, aucun relâchement des efforts ne doit être admis si l'on veut consolider ce résultat par une même stabilisation en 2010.

* données provisoires communiquées par le Citepa

Le bilan annuel actuel et ceux successifs permettront de s'assurer :

1. la poursuite de la mise en œuvre des mesures « acquises »
2. la mise en œuvre sans tarder des mesures du même type décidées dans le PLNCC
3. l'engagement des politiques structurelles à longue durée (horizon 2020)
4. la mise en place des instruments économiques destinés à

modérer la demande et à orienter vers les sources renouvelables

L'examen de cette première année fait apparaître qu'au moins la moitié des mesures est mise en place ou en train de l'être au titre des catégories 1 et 2 ; que les schémas de service ont repris les objectifs du PNLCC et qu'il s'agit désormais d'en suivre la mise en œuvre ou de la coordonner avec les collectivités territoriales ; qu'enfin les mesures de la 4^{ème} catégorie relèvent de décision en cours de préparation.

Une prise de conscience indispensable de l'ensemble des acteurs dans tous les secteurs concernés

Les débats s'articuleront autour de quatre grands secteurs : industrie, énergie, bâtiments et transports et feront intervenir de façon transversale les élus et les consommateurs sur leur implication et leur rôle à jouer.

Les thèmes abordés dans les tables rondes soulèveront autant de questions essentielles pour la lutte contre l'effet de serre :

- *Industrie et production d'énergie : quelles mutations pour changer les pratiques ?*
- *Construire mieux, gaspiller moins, quelles actions engager dans le neuf et l'existant ?*
- *Quelles politiques cohérentes de déplacement en ville ?*

- Rail-route, le rééquilibrage est-il possible ?

- Quelle place peuvent prendre les collectivités territoriales ?

- Les attentes de nos concitoyens face aux risques du changement climatique ?

Dominique VOYNET, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Roger-Gérard SCHWARTZENBERG ministre de la Recherche, Christian PIERRET Secrétaire d'État à l'Industrie, participeront, aux côtés de Michel MOUSEL, président de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, à ce premier bilan annuel.

Pierre Radanne , président de l'Ademe, signera à cette occasion avec le gouvernement le Contrat Plan Etat Ademe 2000/2006.

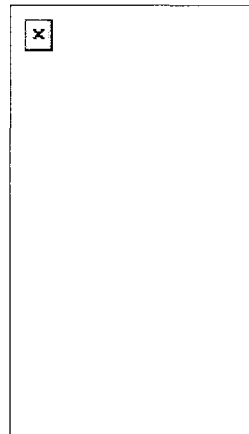
Mission Interministérielle

de l'Effet de Serre

Contact Presse :

Marie Jaudet

Tél. : 01 42 75 87 92



Mél. : m.jaudet@mies.pm.gouv.fr

["Discours Voynet".](#)
["Discours Schwartzenberg".](#)
["Discours Pierret".](#)
["Bilan Mousel".](#)
["Bilan Transport".](#)
["Bilan Industrie".](#)
["Bilan Energie".](#)
["Bilan Batiment".](#)
["Cloture Mousel".](#)
["Programme Britannique".](#)
["Programme européen".](#)

[Retour à l'actualité](#)

 [Accueil](#)  [Haut de page](#)

[Actualité](#) [Présentation](#) [Ce qu'il faut savoir](#) [Les émissions de gaz à effet de serre en France](#) [Les actions possibles](#)
[Le contexte mondial et les accords internationaux](#) [L'agenda](#) [Qui fait quoi ?](#)

Conférence annuelle du PNLCC

*Intervention de Madame Dominique VOYNET
Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement*

19 juin 2001

Mesdames et Messieurs,

J'avais indiqué, lors de l'adoption de notre programme national de lutte contre le changement climatique il y a 18 mois que la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre serait chargée de faire le point tous les ans sur la mise en œuvre de ce programme.

Je me félicite que ce premier bilan ait bien lieu, comme prévu, et avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés. Je voudrais en profiter pour remercier Michel Mousel et son équipe de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre pour le travail accompli depuis trois ans, aussi bien sur la scène internationale que pour la mise en place de notre programme national.

Il ne s'agit pas bien sûr uniquement de faire un bilan, mais aussi de proposer les ajustements nécessaires, en fonction de l'évolution de la conjoncture et du retour d'expérience sur les mesures mises en œuvre. Je souhaite qu'après cette conférence nationale, sur la base de ce bilan et du travail de la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, de nouvelles décisions gouvernementales soient prises rapidement,

Programmée de longue date, cette conférence nationale se déroule aussi à un moment particulièrement critique.

Critique, d'abord, **parce qu'il n'y a plus place pour le doute sur la réalité du risque.** Même si les pétroliers américains continuent imperturbablement d'affirmer que les variations observées du climat sont le résultat de cycles normaux qui se déroulent depuis des siècles, le message de la communauté scientifique exprimé dans le IIIème rapport du GIEC est clair : le climat change, et il change à cause de la présence accrue de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La réponse au changement climatique constitue le plus important défi environnemental global auquel nous aurons à faire face ce siècle. Prévenir le changement de climat coûtera bien moins cher que de s'y adapter. Retarder la prise de décision est non seulement dramatique pour l'environnement, c'est aussi un non sens économique.

Critique, ensuite, parce ce que **2001 est l'année du bilan de la mise en œuvre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques.** Des engagements ont été pris à Rio pour un retour en 2000 à leur niveau de 1990 des émissions de gaz à effet de serre. On doit regarder ce qui a été fait - et ce qui ne l'a pas été - pour respecter ces engagements. Alors que la menace se confirme, qui comprendrait que ce qu'on s'était engagé à faire il y a dix ans ne l'ait pas été ? Et que ceux qui n'ont rien fait prennent avantage de leur inaction pour en faire encore moins.

Critique, enfin, parce que la nouvelle administration américaine a pris unilatéralement le parti de remettre en cause près de 10 ans de négociations internationales patiemment - et même laborieusement - menées. Nous devons être lucides sur ce point - et je crois l'avoir été

depuis le début : le Président Bush ne reviendra spontanément pas sur son refus du protocole de Kyoto. Monsieur Bush nous propose comme seule alternative de développer la recherche - et quelle recherche ! je lis dans la presse qu'il s'agirait notamment de stocker le CO2 dans les bulles des sodas américains... Quel cynisme aussi quand on sait qu'il a l'intention de financer ces recherches par les redevances prélevées sur l'exploration pétrolière en Alaska. Ma conviction est faite depuis mars : **nous ne pouvons pas laisser Monsieur Bush prendre le protocole de Kyoto en otage.**

Je me félicite à cet égard que le Danemark et la Belgique, après la France, aient décidé de mener à bien leur procédure interne de ratification du protocole et que le Conseil européen de Göteborg ait réaffirmé la volonté de l'Union européenne de le ratifier d'ici 2002. Je me félicite aussi que le Parlement, sur la proposition du Sénateur Vergès, ait conduit notre pays à déclarer « priorité nationale » la lutte contre l'effet de serre.

Je ne doute pas, dans ce contexte, que chacun aura à cœur, par ses discours mais aussi par ses actes, de montrer sa détermination à lutter contre l'effet de serre.

Je ne suis pas venue, à l'ouverture de cette conférence, dresser le bilan de la mise en œuvre de notre programme national de lutte contre le changement climatique. C'est à vous qu'il appartient de le faire. Je compte sur vous pour le faire sans complaisance bien sûr, mais sans arrière pensée non-plus. Je remercie d'ailleurs les ONG d'avoir déjà contribué à ce débat.

Je voudrais plutôt vous faire part de ce que m'inspirent ces quatre années passées comme ministre chargée de l'environnement et pendant lesquelles la question des changements climatiques a été au cœur de mon action.

Premier constat : la croissance des émissions de gaz à effet de serre n'est pas une fatalité. La France respectera l'engagement de Rio : nos émissions de gaz à effet de serre en 2000, même si elles ne sont pas encore connues aujourd'hui avec précision, auront été inférieures de 3 à 4 % à celles de 1990. Cela nous paraît banal aujourd'hui et comme allant presque de soi. Pourtant, bien peu de pays de l'OCDE peuvent afficher un tel résultat : sur la décennie passée, les émissions auront augmenté de plus de 15% dans plusieurs pays et notamment aux Etats-Unis. Pourtant, surtout, nombre d'entre vous doivent se rappeler qu'on nous avait expliqué au début des années 90 que la France n'arriverait pas à stabiliser ses émissions. Or le PIB a cru de près de 20% entre 1990 et 2000, la part du nucléaire est restée stable et nos émissions ont été stabilisées.

Je ne crois pas que ce résultat soit dû au hasard. Il résulte des efforts conjoints des pouvoirs publics, des industriels et de l'ensemble des acteurs de la société. Ces efforts montrent bien qu'il n'y a ni fatalité à voir nos émissions de CO2 croître comme le PIB, ni solution miracle consistant à substituer massivement une énergie « propre » aux énergies fossiles. Je ne citerai que quelques exemples d'actions concrètes.

Les émissions de CO2 des véhicules neufs ont enfin commencé à baisser, après la hausse continue enregistrée après le premier choc pétrolier. Au moment où Dick Cheney s'interroge pour savoir s'il serait bien raisonnable de réduire la consommation des véhicules américains, l'engagement volontaire des constructeurs automobiles européens commence à produire ses fruits : de près de 190 grammes de CO2 par kilomètre en 1995, les émissions des véhicules neufs sont passées à 165 grammes en 2000 et devront atteindre 140 grammes en 2008. Ce n'est qu'un début, bien sûr, et il faudra veiller à ce que ces gains ne soient pas effacés, par exemple par le développement de la climatisation. Mais cela me semble révélateur de la prise de conscience de nos constructeurs automobiles qu'il y a là un vrai défi pour eux et pour leur industrie.

La réglementation thermique des logements et des bâtiments du tertiaire a enfin été durcie, après des années d'inertie. Les niveaux de consommation exigés ont été diminués de 25% pour les logements et de 40% pour les bâtiments du tertiaire. Cette décision a pu passer inaperçue car ses impacts seront faibles d'ici 2010, alors qu'ils seront déterminants à long terme. Il reste bien sûr à faire en sorte que les techniques développées pour la construction neuve soient également mises en œuvre pour la rénovation des logements existants. On ne doit en effet pas oublier qu'en 2010 la moitié des logements auront été construits avant le premier choc pétrolier.

Les émissions de protoxyde d'azote de l'industrie ont été fortement réduites : entre 1990 et 2000, la mise en œuvre de la réglementation et les efforts des industriels ont permis d'économiser annuellement l'équivalent de 4,6 millions de tonnes de carbone, soit environ 3% des émissions françaises de 1990.

Deuxième constat, le plus difficile reste à faire. Il faut d'abord que nous nous donnions les moyens de respecter l'engagement de stabilisation de nos émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2010 sans nous retrancher derrière les renoncements d'autres pays pour justifier l'inaction. Il faut aussi que nous nous préparions à réduire de manière drastique, dans la durée, nos émissions de gaz à effet de serre et que nous aidions véritablement les pays en développement à le faire. C'est à ce prix seulement que nous pourrions préserver le climat de la planète.

Nous devons respecter notre engagement de Kyoto. Comme je l'avais dit en 1999, l'objectif de notre programme national de lutte contre le changement climatique était d'identifier les mesures qui doivent nous permettre d'y parvenir. Ces mesures combinent tous les instruments possibles et font appel à une mobilisation de tous les secteurs.

Comme les exemples que j'ai cités l'illustrent, notre pays n'a pas à rougir des mesures techniques et réglementaires qui ont été mises en œuvre et qui continueront à l'être pour lutter contre l'effet de serre.

Le programme d'amélioration de l'efficacité énergétique dont j'ai coordonné la préparation a en outre permis de renforcer significativement la mise en œuvre de nos actions de lutte contre le changement climatique.

Sur le plan financier, d'abord, le renforcement du concours de l'État pour la maîtrise de l'énergie a permis de porter à 1,5 milliard de francs l'effort public annuel de maîtrise de l'énergie, dont 200 MF correspondent à l'effort des régions aux côtés de l'ADEME dans le cadre des contrats de plan.

La signature il y a quelques instants du contrat de plan Etat-ADEME a permis de préciser les engagements réciproques entre l'ADEME et ses tutelles pris d'ici 2006, notamment en matière de maîtrise de l'énergie.

En ce qui concerne l'information et la sensibilisation du public, ensuite, la mise en place des Points Information Énergie et la campagne d'information sur la maîtrise de l'énergie qui vient de démarrer sont des éléments importants qui devront permettre une véritable mobilisation des acteurs. Je me félicite des initiatives parallèles des organisations non gouvernementales, et notamment du « pari » contre l'effet de serre.

Cette année a également été marquée des mesures significatives en faveur des énergies renouvelables avec l'avancement décisif des négociations de la directive européenne et

l'élaboration des tarifs d'achat. L'arrêté confirmant ces tarifs vient d'être signé pour l'énergie éolienne. Il faut maintenant compléter le travail en n'oubliant pas les autres filières, notamment le solaire et toutes les formes de biomasse dont le potentiel est loin d'être négligeable.

Je me félicite enfin de l'engagement renforcé du ministère de la recherche et de la communauté scientifique qui doit bien sûr, plus que jamais, être associée à nos efforts de lutte contre l'effet de serre. La présence ce matin de Roger-Gérard Schwartzenberg et de Gérard Mégie l'exprime sans ambiguïté.

Il y a à côté de cela des mesures qui n'ont pas été mises en place aussi rapidement que je l'aurais souhaité.

C'est le cas notamment de plusieurs mesures qui ne peuvent avoir de sens que si elles sont relayées de manière coordonnée au niveau communautaire. Beaucoup de ces mesures n'ont pas dépassé le stade de l'incantation, je pense notamment à la baisse de la fiscalité sur les produits économes en énergie ou à la taxation du kérosène. Souhaitons que les décisions du Conseil européen de Göteborg permettent enfin des progrès concrets pour la prise en compte de la lutte contre l'effet de serre dans l'ensemble des politiques communautaires. Les discours généreux ne suffisent plus : il est temps que dans chaque secteur des mesures concrètes soient prises. Peut-être faudrait-il pour cela que la Commission européenne se dote comme nous l'avons fait d'une structure interministérielle ou inter-DG placée auprès de son président pour coordonner ses initiatives en la matière.

C'est le cas aussi, au niveau national, de certaines mesures fiscales et notamment du retard pris dans l'extension de la TGAP aux consommations d'énergie des entreprises.

Vous savez que le gouvernement travaille à un dispositif qui viendra se substituer à celui censuré par le Conseil Constitutionnel et qui devra être en vigueur dès 2002. Notre programme national, bâti après des mois de réflexions et de consultations, avait conduit à faire une très large place à l'outil fiscal pour atteindre notre objectif de Kyoto. Les experts de l'OCDE, ceux de la Commission européenne aussi, ont confirmé, me semble-t-il, la pertinence de ce choix. Plusieurs de nos principaux partenaires européens l'ont mis en œuvre. Je reste pour ma part convaincue que c'est le meilleur.

Je sais cependant que certains préconisent d'autres solutions, celle d'engagements volontaires de réduction des émissions par exemple. Je suis prête à discuter de toute solution effective permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. De ce point de vue, je ne suis pas certaine qu'il soit moins contraignant et bureaucratique de fixer des quotas d'émission par entreprise ou par groupe industriel que de mettre en place une taxe qui favorise l'évolution des comportements. Et puis, si l'on peut imaginer comment fixer de tels quotas dans le secteur industriel, qu'en sera-t-il du tertiaire, des transports et des ménages ?

Si l'on va au-delà des déclarations pour regarder la réalité des choses, on voit que le débat entre la taxation et la limitation quantitative des émissions n'est pas aussi manichéen. Un vrai système de réduction des émissions aura les mêmes effets économiques qu'une taxe. Pour moi, l'essentiel est d'avoir un dispositif en vigueur au 1^{er} janvier 2002, permettant des réductions d'émissions dès la première année et étant neutre pour le revenu des ménages.

Ce dispositif doit nous permettre de nous adapter progressivement à un monde où l'énergie sera plus rare et donc plus chère. C'est en effet la modification durable

des comportements d'investissement, de localisation, de modes de consommation ou de production, qui déterminera l'avenir de notre planète. C'est sur ces comportements que les pouvoirs publics doivent agir en affichant une politique pérenne. 25 ans après le premier choc pétrolier, personne, en Europe, ne soutient le Président Bush quand il affirme que la croissance économique ne peut se faire qu'avec une croissance parallèle des émissions de CO₂. Mais nous n'en avons sans doute pas tiré toutes les conséquences, en particulier dans le domaine des transports. Il ne faut pas non plus partir du postulat que la croissance économique va de pair avec la croissance de la mobilité. Il s'agit au contraire de trouver le chemin d'un développement plus économe en mobilité routière et aérienne, seul à même de permettre de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre. Si les inflexions nécessaires ont été initiées dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Régions et des schémas de services collectifs « transports » en inversant la priorité trop longtemps donnée à la route, beaucoup de chemin reste à parcourir pour progresser en ce sens.

Enfin, mais c'est un sujet majeur, **nous ne jugulerons l'effet de serre que si nous définissons clairement les cadres de la coopération avec les pays du Sud**, dont beaucoup seront les plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques. C'est pourquoi il est indispensable que des financements supplémentaires des transferts de technologies et de renforcement des capacités soient dégagés, aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. C'est à mon avis un des aspects les plus positifs du « paquet » mis sur la table par le Président Pronk à la Haye et qu'il a depuis précisé. C'est en tous cas un élément incontournable pour une vraie participation des pays en développement à la lutte contre l'effet de serre.

La coopération avec les pays du Sud devra permettre d'aider les pays les plus vulnérables à bénéficier du mécanisme de développement propre et à s'adapter aux conséquences du changement climatique. La mise en place prochaine, en application de la loi du 19 février 2001, de l'observatoire national sur les effets du changement climatique qui exercera ses missions en liaison avec la mission interministérielle de l'effet de serre permettra de renforcer la mobilisation de nos départements et territoires d'outre mer sur ce sujet et notre coopération avec les pays vulnérables, notamment ceux de l'AOSIS.

Le climat change. Le temps nous est compté. La lutte contre l'effet de serre sera d'autant plus aisée, d'autant moins coûteuse que nous aurons su réagir à temps. **L'opinion publique attend de nous, près de quatre ans après Kyoto, que nous appliquions ce protocole et que nous respections les échéances fixées.** « Nous », ce n'est pas seulement les gouvernements de la planète, c'est aussi et surtout chaque citoyen. Chacun peut contribuer à la lutte contre l'effet de serre. Chacun doit être convaincu que ses gestes comptent. Ensemble, pour reprendre un slogan qui, je l'espère, va devenir à la mode, nous préserverons la planète et nous préserverons notre argent.

Intervention de M. Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la Recherche
19 juin 2001

C'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens ici aujourd'hui devant vous dans le cadre de cette conférence nationale sur la lutte contre le changement climatique, organisée par la Mission Interministérielle contre l'Effet de Serre, dont je salue le Président Michel MOUSEL. Le monde de la Recherche est en effet largement mobilisé autour de la lutte contre le changement climatique

Le 21 mai dernier, j'ai organisé au ministère de la Recherche une "Rencontre nationale de la recherche scientifique sur l'effet de serre", pour donner une impulsion encore accrue à cette recherche et pour renforcer la coordination entre les différentes disciplines impliquées.

Et je créerai très bientôt un "Conseil de la recherche sur le changement climatique" pour développer structurellement cette concertation scientifique, pour amplifier les synergies entre les actions et les programmes existants.

Gérard MEGIE grand climatologue, spécialiste de la couche d'ozone et de l'effet de serre que j'ai nommé à la Présidence du CNRS notamment pour montrer ma volonté de faire de la protection de l'environnement une des priorités de la recherche publique, interviendra dans quelques minutes devant vous, pour faire un point complet de l'état des connaissances scientifiques sur ce sujet.

Le rapport rendu public le 19 février dernier par les experts du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, (le GIEC ou IPCC en anglais), estime que la température de la surface du globe devrait encore augmenter de 1,4 à 5,8° Celsius jusqu'en 2100, après avoir augmenté de 0,6 degré au cours du siècle dernier.

Selon ce rapport, si rien d'efficace n'est fait, les conséquences du réchauffement climatique seront très préoccupantes : sécheresses, inondations, montée des eaux, érosion des sols... Il faut donc agir vite et de façon déterminée pour lutter contre ce phénomène. Plus nous tarderons à nous engager dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et plus le changement climatique qui en résultera sera important. Nous avons là une responsabilité très forte vis-à-vis des générations futures, qui auront à connaître les effets des décisions que nous allons prendre ou ne pas prendre dans les années à venir.

En la matière, le laissez-faire ou l'inertie constituerait pour les décideurs publics une faute politique grave. Gouverner, c'est préparer l'avenir. Ce n'est pas gérer au jour le jour, sans se préoccuper du futur. La devise des responsables politiques ne peut évidemment pas être "après moi, le déluge". La réduction des émissions de gaz à effet de serre doit intervenir dans un cadre international et concerner tous les États. D'abord, parce que cette évolution du climat se manifestera partout dans le monde, et pas seulement dans les zones géographiques les plus génératrices de pollution. Ensuite parce qu'il suffirait qu'un seul grand pays, comme les États-Unis ou la Chine, refuse de faire les efforts nécessaires pour anéantir ou amoindrir ceux des autres nations. Par ailleurs, la lutte contre le changement climatique a un coût et il serait anormal que les entreprises des pays acceptant de lutter contre l'effet de serre subissent un désavantage compétitif par rapport à celles des pays refusant de s'engager dans cette voie. Un cadre international de négociation, de juste répartition et de coordination des efforts entre tous les pays est indispensable pour que nous parvenions à maîtriser ce phénomène.

La Convention sur les changements climatiques a été adoptée à Rio en 1992. Le protocole de Kyoto a été signé en 1997 par 84 pays : il fixe pour objectif aux pays industrialisés de réduire les émissions de CO₂ et des principaux gaz à effet de serre de 5,2 % en moyenne en 2010 par rapport à 1990. A ce jour, le protocole de Kyoto n'a été effectivement ratifié que par 30 pays du Tiers Monde (dont le Mexique pays émergent), qui n'ont pas d'engagements de réduction quantifiés. Mais il n'a été ratifié par aucun des 38 pays occidentaux et est-européens (à l'exception de la Roumanie). La France a cependant aujourd'hui achevé la procédure de ratification avec la promulgation de la loi autorisant la ratification du protocole.

L'attitude des États-Unis

Le refus du président Bush de ratifier le protocole de Kyoto est gravement préoccupant. J'observe d'ailleurs que les adversaires les plus résolus du protocole de Kyoto sont aussi les partisans les plus zélés de l'hyper-libéralisme, qui considère les dégâts environnementaux comme de simples "dommages collatéraux" de la croissance économique.

Il faut au contraire, promouvoir un développement "soutenable" et durable, qui concilie croissance économique et respect de l'environnement. Les États-Unis sont le premier émetteur de gaz à effet de serre : 25 % des émissions avec seulement 5 % de la population mondiale. Ils ne peuvent donc s'exonérer des engagements multilatéraux souscrits sous l'administration Clinton-Gore, pour se crispier sur une attitude unilatéraliste, voire isolationniste.

L'Amérique n'est pas seule au monde. Elle doit, comme les autres pays accepter un certain nombre de règles, qui assurent le devenir de la communauté internationale. Il est également regrettable que les États-Unis souhaitent imposer dès maintenant une réduction quantifiée d'émission de CO₂ aux pays en voie de développement. Les régions du globe qui disposent des ressources les plus réduites sont aussi celles dont les capacités d'adaptation sont les plus faibles. Ce sont celles qui seront les plus vulnérables aux effets du changement climatique avec des risques de réduction des ressources en eau, voire de désertification, d'inondations dans certaines zones, de réduction des productions agricoles. Les pays en voie de développement sont d'ailleurs parties prenantes aux négociations en cours et ne représentent en général qu'une part marginale des émissions de gaz à effet de serre.

Les pays développés devront au contraire aider ces pays à concilier leur développement et le respect de l'environnement. Il faut empêcher, là aussi, le fossé Nord-Sud de se creuser. Bien sûr des pays comme l'Inde ou la Chine représentent un important potentiel d'émissions et il est essentiel qu'ils s'engagent eux aussi dans une politique de développement durable. Néanmoins, un tel effort ne peut être exigé que si les États-Unis et l'Europe montrent l'exemple en ratifiant le protocole de Kyoto et en le mettant en œuvre. Je me félicite de la détermination montrée par les États européens, qui font front commun pour défendre le protocole de Kyoto. Pour ceux qui douteraient encore de l'intérêt de la construction européenne, ce front commun montre bien que c'est en agissant ensemble que les Européens peuvent peser et faire valoir leurs positions.

Cette détermination européenne commence déjà à produire quelques effets, même timides, sur l'attitude des États-Unis, le président Bush acceptant de "considérer les changements climatiques comme un défi sérieux" et d'avoir de nouveaux canaux de discussion avec les Européens, notamment dans le domaine de la recherche.

Le rôle de la recherche

Les scientifiques sont d'ailleurs à l'origine des discussions qui ont conduit à la signature de la convention de Rio en 1992, puis du protocole de Kyoto en 1997. La recherche est en effet en mesure d'intervenir aux différents niveaux de la lutte contre le changement climatique :

1. Elle permet d'abord de mesurer les évolutions de notre environnement, de comprendre les mécanismes du changement climatique et de les modéliser pour estimer les évolutions à venir. Il est plus que jamais indispensable de poursuivre notre effort de compréhension et de modélisation des évolutions du climat, de notre environnement et de l'impact des activités humaines sur ceux-ci.

Une des priorités est la connaissance des cycles du carbone et des composés à effets de serre, et celle du rôle des océans, des sols et d'autres facteurs dans l'absorption de ceux-ci. Au-delà de son importance sur le plan scientifique, cette question est également un enjeu des négociations internationales, la prise en compte des puits de carbone ayant été un des points de désaccord entre Européens et Américains lors de la conférence de La Haye. Il est à ce titre indispensable de développer les lieux de concertation et de dialogue entre les chercheurs et les experts, d'une part, et les décideurs publics et les négociateurs des conventions internationales d'autre part. Le développement des sources d'observation et de recueils de données sur l'environnement est également une priorité, qu'il s'agisse de la recherche des données du passé ou du suivi des évolutions en cours. Il faut aujourd'hui mettre en place les instruments et les bases de données, qui permettront aux scientifiques de disposer des données nécessaires à leurs travaux.

Une telle action gagne évidemment à être engagée au niveau européen, vu les moyens à mettre en jeu et la nécessité de disposer de données au niveau global. C'est pourquoi, présidant le Conseil des ministres de la Recherche, j'ai soutenu très activement, pendant la présidence française de l'Union européenne, l'initiative de la Commission européenne GMES, Global Monitoring for Environment and Security (Surveillance globale de l'environnement et la sécurité).

L'Europe doit disposer d'une capacité indépendante d'analyse et de suivi des paramètres relatifs à l'environnement et de vérification des engagements internationaux comme le protocole de Kyoto. Cela est indispensable pour préparer les décisions publiques appropriées au niveau national et communautaire et pour défendre nos positions dans les discussions internationales.

Les moyens spatiaux constituent naturellement un outil privilégié de l'observation de la Terre et de son environnement, car ils offrent des données de façon permanente et fiable, en couvrant toutes les échelles nécessaires d'espace et de temps. Mais il est cependant indispensable de fusionner les données mesurées depuis l'espace avec celles acquises au sol, dans les océans et le sous-sol.

A cette fin, mon ministère a lancé un appel à propositions sur les "Observatoires de recherche sur l'environnement" auquel de nombreux organismes, notamment l'INRA ont répondu. Les premiers Observatoires seront mis en place début 2002.

2. La Recherche permet d'appréhender les conséquences du changement à venir sur les activités humaines, sur la santé et sur les milieux naturels (eau, cultures, forêts, biodiversité...) Il ne s'agit pas ici de céder au catastrophisme, les sociétés humaines disposant en effet de fortes capacités d'adaptation, mais nous devons étudier les conséquences des évolutions de notre environnement et des pollutions :

- sur la santé humaine, il y aura un impact direct dû aux variations de température et aux pollutions locales ; mais surtout il y a un risque de développement et de déplacement de certaines pathologies ;

- sur la nature au sens large et notamment sur les arbres et sur l'agriculture, qui devront aussi bien intégrer l'augmentation de la teneur en gaz carbonique que les variations de température et d'humidité.

3. La Recherche est à la source du développement technologique et des solutions que nous devons dégager pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Notre effort de réduction des émissions de gaz doit aujourd'hui principalement porter sur deux axes : la production d'énergie et les transports.

Nous devons réduire nos consommations énergétiques, tout en maintenant notre qualité de vie. Il s'agit de produire mieux en consommant moins d'énergie et aussi de produire autrement. Les pollutions engendrées par la production, qu'elles soient industrielles ou agricoles, doivent être réduites et contrôlées. Nous devons nous orienter vers des procédés propres et contrôlés par une interaction renforcée entre le secteur de la production et la recherche, même la plus amont. C'est une priorité que je tiens à favoriser par les actions du ministère de la recherche.

Il faut également réfléchir aux modes de transport de personnes et de marchandises, et modifier nos comportements quotidiens. La mobilisation de tous est ici nécessaire, chercheurs, industriels et citoyens. Le Gouvernement a lancé en ce sens un plan d'action en liaison avec l'ADEME portant sur les différents secteurs consommateurs.

Les choix à faire dépendent de l'acceptation de l'opinion publique, qu'il faut pleinement informer, et des décisions politiques qu'il faut avoir le courage de prendre. Le développement de technologies de production d'énergie réduisant les émissions de gaz à effet de serre fait partie des priorités du ministère la recherche et des établissements comme le CEA, l'ADEME ou le CNRS sont très actifs sur ces questions.

Ainsi, le contrat quadriennal conclu en janvier 2001 avec le CEA inscrit parmi ses priorités le développement des énergies renouvelables. D'ici à 2004, les programmes de recherche sur les énergies nouvelles mobiliseront 300 personnes (contre 100 en 2000) et 272 MF (contre 118 en 2000).

Nous devons développer l'usage de l'éolien, du photovoltaïque, de la biomasse et la géothermie profonde qui sont complémentaires et dont le potentiel d'utilisation dépend de la géographie du lieu de production. Nous devons aller progressivement vers des ressources énergétiques diversifiées ou "plurielles". En développant cet effort de recherche sur les énergies renouvelables, sur les énergies alternatives.

Dans une perspective de long terme, les efforts se poursuivent, au niveau européen et en partenariat avec la Russie et le Japon, sur les recherches relatives à la fusion par confinement magnétique, qui offre des perspectives pour la production énergétique du futur, tout en présentant de nombreux avantages notamment en matière d'environnement : disponibilité du combustible, sûreté de fonctionnement et limitation moins de cent ans de la durée de vie des déchets radioactifs.

Dans le domaine des transports, l'effort doit porter sur les technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre par les véhicules. La pile à combustible apparaît comme une technologie très prometteuse. Nous disposons aujourd'hui du Réseau que j'ai créé en juillet 2000 et qui se consacre à ce domaine.

Il nous faut aujourd'hui concilier le développement et le respect de l'environnement. Il n'y a aucune fatalité à voir la croissance économique se réaliser au détriment des préoccupations écologiques, comme cela a été trop souvent le cas au XXe siècle.

Par ailleurs, l'énergie nucléaire, qui assure aujourd'hui 80 % de la production électrique française, n'émet pratiquement pas de gaz à effet de serre. Cependant, elle soulève d'autres problèmes. Il faut en particulier poursuivre les recherches sur la gestion des déchets nucléaires, sur la sûreté des installations et enfin sur les effets des activités nucléaires sur la santé et l'environnement.

D'importants progrès ont été accomplis depuis 1991 sur les différents axes de recherche fixés par la loi Bataille, notamment sur la séparation et l'extraction des différents types de déchets et sur les méthodes de conditionnement de ceux-ci, dont il faut pouvoir garantir le comportement sur le long terme. Ces travaux sont réalisés en étroite collaboration avec la Suède, la Suisse, et avec le Canada qui ont des préoccupations analogues.

Le bilan des recherches qui sera présenté au Parlement en 2006, lors du rendez-vous prévu par la loi Bataille, sera très complet. Il permettra au Parlement de débattre utilement des différents choix de gestion des déchets nucléaires ultimes.

4. Enfin, les sciences humaines et sociales doivent se mobiliser sur les dimensions juridiques et sociales d'une politique de développement durable Il convient ainsi d'être en mesure d'apprécier pleinement les enjeux et les conséquences pour nos économies des négociations internationales en cours et de développer une expertise sur les outils juridiques innovants, auxquels devront faire appel les conventions internationales sur l'environnement.

Enfin, la mobilisation contre le réchauffement climatique nécessitera un changement profond concitoyens doivent être analysées.

Je mettrai donc en place avant la fin de cette année une Action Concertée Incitative (ACI) sur les dimensions juridiques et sociales d'une politique de développement durable. Dès mon arrivée au ministère de la Recherche en mars 2000, j'ai souhaité faire des recherches sur l'environnement et l'énergie une des trois priorités de l'action du ministère avec les sciences de la vie et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). Ces recherches doivent être au cœur de l'effort pour le "développement durable " et sont déterminantes pour l'héritage que nous laisserons aux générations futures. Ma conviction, c'est que la recherche peut et doit contribuer à une meilleure protection de l'environnement et au développement durable. Le potentiel de recherche national sur l'environnement est important. Il représente environ 4500 personnes au sein des organismes de recherche et des Universités et un budget d'environ 4 milliards de francs chaque année, soit près de 8% du Budget Civil de Recherche et de Développement, le BCRD.

Presque tous les organismes de recherche sont concernés, mais aucun d'entre eux ne couvre la totalité des thématiques à étudier. Même le CNRS, qui est le premier d'entre eux, traite par exemple assez peu des questions relatives à l'agriculture qui sont pourtant essentielles en matière d'environnement et qui sont de la compétence de l'INRA, du CIRAD et du CEMAGREF.

Le Conseil de la recherche sur le changement climatique

Tous ces organismes sont mobilisés sur ces enjeux, qui nécessitent le recours à de multiples disciplines : les sciences de la Terre, de l'atmosphère et des océans, les mathématiques appliquées, les science de l'ingénieur, la chimie, la physique, les sciences de la vie au sens large et enfin les sciences humaines économiques et sociales.

Il existe ainsi aujourd'hui plus d'une quarantaine de programmes, actions ou groupements de recherche publics sur l'environnement, sans compter les actions internationales notamment au niveau européen.

J'entends donner désormais une lisibilité plus forte et surtout une cohérence d'ensemble plus forte à ce dispositif, notamment sur le changement climatique qui constitue bien sûr un thème prioritaire.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de mettre en place un "Conseil de la Recherche sur le Changement Climatique et le Développement Durable", qui devra assurer la coordination des actions du ministère, des établissements de recherche et des universités et définir une stratégie visant à renforcer les synergies et à développer de nouvelles initiatives dans ce domaine. La première tâche de ce Conseil sera de préparer, d'ici la fin de l'année, une stratégie et un plan d'action pour la recherche scientifique et technologique sur le changement climatique, ses conséquences et sur les solutions à développer pour répondre à ces enjeux.

Ce Conseil de la Recherche, dont je souhaite qu'il soit fortement pluridisciplinaire et auquel des industriels seront associés, reposera sur quatre piliers :

- les sciences de la Terre, de l'atmosphère et de l'océan ;
- les technologies en interaction étroite avec les sciences pour l'ingénieur, la physique, la chimie et les mathématiques appliquées ;
- les sciences humaines et sociales ;
- la biologie et la santé. Je souhaite en particulier qu'un effort soit effectué en faveur des technologies du développement durable, en associant les laboratoires de recherche et les entreprises, qui ont les uns comme les autres un rôle clé à jouer dans ce

dispositif, en renforçant les synergies entre la recherche en amont et les technologies en aval.

La Rencontre nationale du 21 mai

Le ministère de la recherche a par ailleurs organisé le 21 mai dernier une "Rencontre nationale de la recherche scientifique sur l'effet de serre" qui poursuivait quatre principaux objectifs :

- synthétiser les résultats ;
- renforcer la cohésion interdisciplinaire des approches des différents programmes
- préparer des recommandations ;
- identifier et mobiliser un noyau de compétences pour l'animation et la valorisation de la recherche nationale.

Cette rencontre a eu un vif succès puisque plus de quatre cents chercheurs ont répondu à cet appel et ont débattu toute la journée des principales questions et des thèmes prioritaires à traiter dans les années à venir pour chacune d'entre elles, c'est à dire : la climatiques et économiques et enfin les solutions à développer pour répondre à ces enjeux, notamment sur le plan technologique.

Comme ministre de la Recherche, je souhaite développer une science citoyenne, placée au contact direct de nos concitoyens et de leurs préoccupations, leur permettant de s'informer et de se prononcer sur les grands choix scientifiques et technologiques, dont l'effet de serre et le réchauffement climatique.

La protection de l'environnement : une priorité politique

Il y a plusieurs décennies, Paul Valéry écrivait déjà : "Le temps du monde fini commence". Plus tard, dans les années 1970, Marshall Mac Luhan décrivait la Terre comme un "village planétaire". Aujourd'hui, nous y sommes. La population mondiale prend conscience de son unité et du fait que l'humanité est une, par-delà les frontières, qui sont souvent des cicatrices de l'histoire.

Ce qui est en jeu, c'est notre destin commun dans les décennies qui viennent et, au-delà, le sort des générations futures que nous ne pouvons hypothéquer par nos actes ou nos abstentions d'aujourd'hui.

La protection de l'environnement doit être désormais une de nos principales priorités politiques. C'est vrai au plan national où le gouvernement s'attache à agir pour le droit à un environnement préservé et où le Parlement a adopté début 2001 une proposition de loi qualifiant de "priorité nationale" la lutte contre l'effet de serre.

C'est vrai aussi au plan européen, où la Charte des droits fondamentaux, adoptée à Nice, inscrit l'environnement parmi ces droits. Cela doit être vrai aussi au plan international, où le protocole de Kyoto doit être ratifié et appliqué.

Le volontarisme politique doit s'appliquer à la défense de l'environnement, comme il s'applique à d'autres grandes priorités.

Face à l'urgence climatique, face aux autres défis écologiques, la recherche peut et doit contribuer à la prise de conscience et à la prise de décision. En contribuant à dessiner un nouvel horizon pour ce XXIème siècle, qui vient juste de commencer. .

**Conférence annuelle du programme national de lutte contre le changement climatique
en Clôture de la matinée industrie énergie – bâtiment
Par Monsieur Christian Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le phénomène de l'effet de serre constitue indéniablement l'un des problèmes les plus sérieux auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. Nous devons en assurer la responsabilité avec sérieux, pour nous-mêmes, pour nos enfants.

Le Gouvernement, vous le savez, en a pleinement conscience. Il entend que la France se montre exemplaire. Car nous nous devons, de plus, d'apporter notre contribution à l'effort collectif planétaire pour limiter les risques de changements climatiques. L'air est un bien public universel. Aussi l'objectif de limitation de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010 qui nous est assigné par le Protocole de Kyoto doit être et sera effectivement respecté.

Ma présence parmi vous aujourd'hui atteste, s'il en était encore besoin, que le Ministre en charge de l'industrie et de l'énergie se sent très directement concerné par l'impératif de lutte contre le changement climatique.

Faut-il rappeler que plus des trois quarts de nos émissions de gaz à effet de serre au sens du protocole de Kyoto résultent de l'usage des énergies fossiles ? Dès lors, les mesures prises en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, ou pour accélérer le développement des énergies renouvelables qui constituent l'une des priorités de notre politique énergétique concourent très directement à la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, l'existence d'un secteur industriel puissant, à même de créer les emplois et les richesses que nos concitoyens sont en droit d'attendre est subordonnée, nous le savons tous aujourd'hui, à la prise en compte des préoccupations environnementales dans la stratégie des entreprises, et notamment de la lutte contre l'effet de serre. Chacun est conscient dans notre pays que, désormais, le développement industriel sera respectueux de l'homme et de l'environnement ou ne sera pas.

1. Le bilan

Aujourd'hui, à mi-parcours de l'échéance de 2010, et un an après l'adoption par le Gouvernement du programme national de lutte contre le changement climatique, où en sommes nous de l'évolution des émissions des secteurs de l'industrie et de l'énergie ?

Selon l'Observatoire de l'Énergie, nos émissions de CO₂ résultant de l'utilisation de l'énergie n'ont augmenté au cours de la période 1990-2000 que de 3,3 %, soit à un rythme trois fois inférieur à celui constaté par l'Agence Internationale de l'Énergie pour l'ensemble des pays de l'OCDE qui s'élève à 1 % par an sur la même période.

La France peut s'honorer d'être l'un des rares pays à tenir l'engagement qu'elle avait contracté au sommet de la terre à RIO en 1992 de limiter en 2000 à moins de 2 T de carbone par habitant et par an ses émissions de gaz carbonique.

Compte tenu des autres gaz à effet de serre retenus par le Protocole de Kyoto, nos émissions sont sur une trajectoire qui laisse espérer que la France pourra, si elle ne relâche pas ses efforts, satisfaire l'objectif de stabilisation à l'horizon 2010 qui lui a été assigné.

S'agissant du secteur de l'industrie, au cours de la période 90-2000, ses émissions de CO₂ d'origine énergétique ont diminué de 2 % alors que, dans la même période, notre produit intérieur brut a augmenté de 19 %. En outre, les émissions d'oxyde nitreux (N₂O), essentiellement d'origine industrielle, sont en décroissance de près de 20 %.

Les émissions de CO₂ imputable au secteur de l'industrie ne représentent plus que 20 % de nos émissions totales, c'est à dire deux fois moins que celles du secteur transport.

Le secteur de la production de l'énergie (centrales électriques et raffinage) a réduit de manière encore plus importante ses émissions de CO₂ : - 10 % au cours des 10 dernières années. Le contenu carbone du kWh produit en France grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables est l'un des plus faible d'Europe : 7 fois moins que celui produit en Allemagne ou au Royaume-Uni, 5 fois moins que la moyenne européenne.

2. Perspectives d'avenir

Ces résultats, flatteurs, ne sauraient bien évidemment constituer un motif pour réduire nos efforts. Nous devons allons plus loin dans la lutte contre les risques de changement climatique.

C'est possible, car il subsiste dans le secteur de l'industrie des gisements d'efficacité énergétique dans lesquels il est possible de puiser dans des conditions économiques acceptables. Il suffit pour s'en convaincre de constater que les résultats que j'évoquais à l'instant tiennent pour 80 % à des décisions de changement de combustible, plus de gaz et d'électricité à contenu carbone faible ou nul et moins de fioul et de charbon, et seulement pour 20 % à des actions de maîtrise de l'énergie.

Mais, ce sera difficile. L'objectif de stabilisation de nos émissions à l'horizon 2010 est ambitieux. Il serait vain d'espérer l'atteindre sans effort.

En effet, nos marges de manœuvre se réduisent. Notre électricité est aujourd'hui produite à plus de 90 % par des sources non émettrices de CO₂. On ne peut guère espérer aller beaucoup plus loin. L'usage du fioul et charbon à fort contenu carbone est en constante régression dans l'industrie au profit du gaz avec les risques que cette évolution comporte au regard de notre sécurité d'approvisionnement.

Par ailleurs, l'industrie manufacturière, et désormais également le secteur énergétique, sont plongés dans un environnement concurrentiel européen et souvent mondial exacerbé. Leur contribution à la lutte contre le changement climatique doit rester compatible avec le maintien de leur compétitivité sur le territoire français, afin d'éviter des conséquences économiques, mais aussi et surtout sociales inacceptables, d'autant plus inacceptables que l'impact de transferts de production sur le phénomène mondial que constitue l'effet de serre serait très limité.

3. Des orientations

Vous vous êtes interrogés au cours de cette matinée sur les mesures à mettre en œuvre pour réduire plus encore les émissions des entreprises industrielles et énergétiques dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité. Vous avez pesé les avantages respectifs de l'approche réglementaire et des instruments économiques. Je n'ai malheureusement pas pu assister à vos débats, mais j'imagine qu'ils ont été passionnés tant le sujet est complexe et les enjeux importants ; je me limiterai à tenter de vous faire partager deux convictions.

En premier lieu, je suis convaincu que dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il est toujours préférable, d'expliquer et de convaincre plutôt que d'astreindre, d'inciter plutôt que de réglementer. Notre industrie a su avant beaucoup d'autres intégrer dans sa stratégie les préoccupations environnementales. Elle doit à mon sens persister dans cette voie, en mettant en évidence sa capacité à apporter une contribution significative à la lutte contre le changement climatique.

En second lieu, les entreprises industrielles sont très sensibles au signal prix, beaucoup plus que les autres acteurs économiques.

C'est la raison pour laquelle il faut agir en ce domaine avec circonspection et éviter les mesures qui pourraient avoir des conséquences graves.

J'observe dans cette perspective que nos principaux partenaires européens, allemands, danois, hollandais, mais aussi britanniques, ont donné aux mécanismes d'engagements négociés une place importante pour infléchir les émissions de gaz à effet de serre de leurs entreprises industrielles intensives en énergie à côté de la fiscalité, compte tenu de modalités de plafonnement, ou d'atténuation et d'exemptions dans le cas britannique, extrêmement importantes.

Sans doute, trouverons-nous avantage à nous inspirer de ces formules " combinées ". Le Gouvernement reste en tout état de cause déterminé à mettre en œuvre un dispositif volontariste, en examinant des modalités telles que l'aménagement de la taxe prévue fin 2000, compte tenu des objections du Conseil constitutionnel, les engagements volontaires, les mesures internes et les échanges de crédit d'émission - même si ceux-ci nécessitent sans doute encore un important travail d'expertise et de pédagogie. Comme vous l'a indiqué hier matin Mme Dominique VOYNET, la priorité est que soit mis en place dès 2002 un dispositif pleinement effectif dans son impact environnemental.

Mesdames et Messieurs,

Je suis conscient de ne pas avoir épuisé le débat. Le chemin pour satisfaire l'objectif de Kyoto sera long et difficile. Il est clair que dans la lutte contre l'effet de serre, comme dans d'autres domaines, l'impératif industriel et l'impératif environnemental ne doivent pas s'opposer, mais au contraire se renforcer mutuellement et contribuer à bâtir un avenir économique, social et environnemental meilleur pour les générations futures. C'est mon objectif, en tant que Ministre en charge de l'industrie et de l'énergie, que d'y travailler avec volontarisme et pragmatisme.

**1^{er} bilan annuel du
Programme national
de lutte contre le
changement climatique**

Le programme français de lutte contre le changement climatique

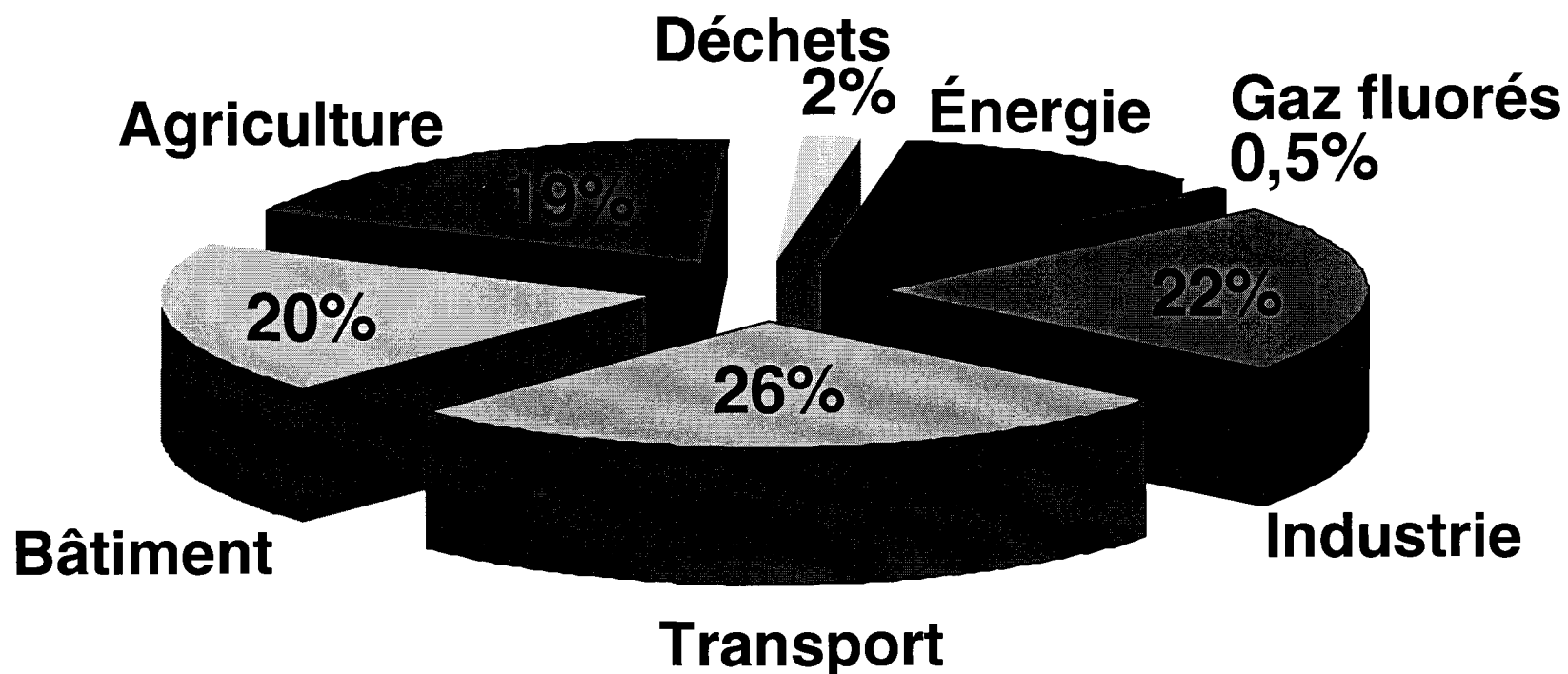
Progrès, difficultés et enjeux

Michel Mousel – Président de la MIES

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

Le programme français de lutte contre le changement climatique

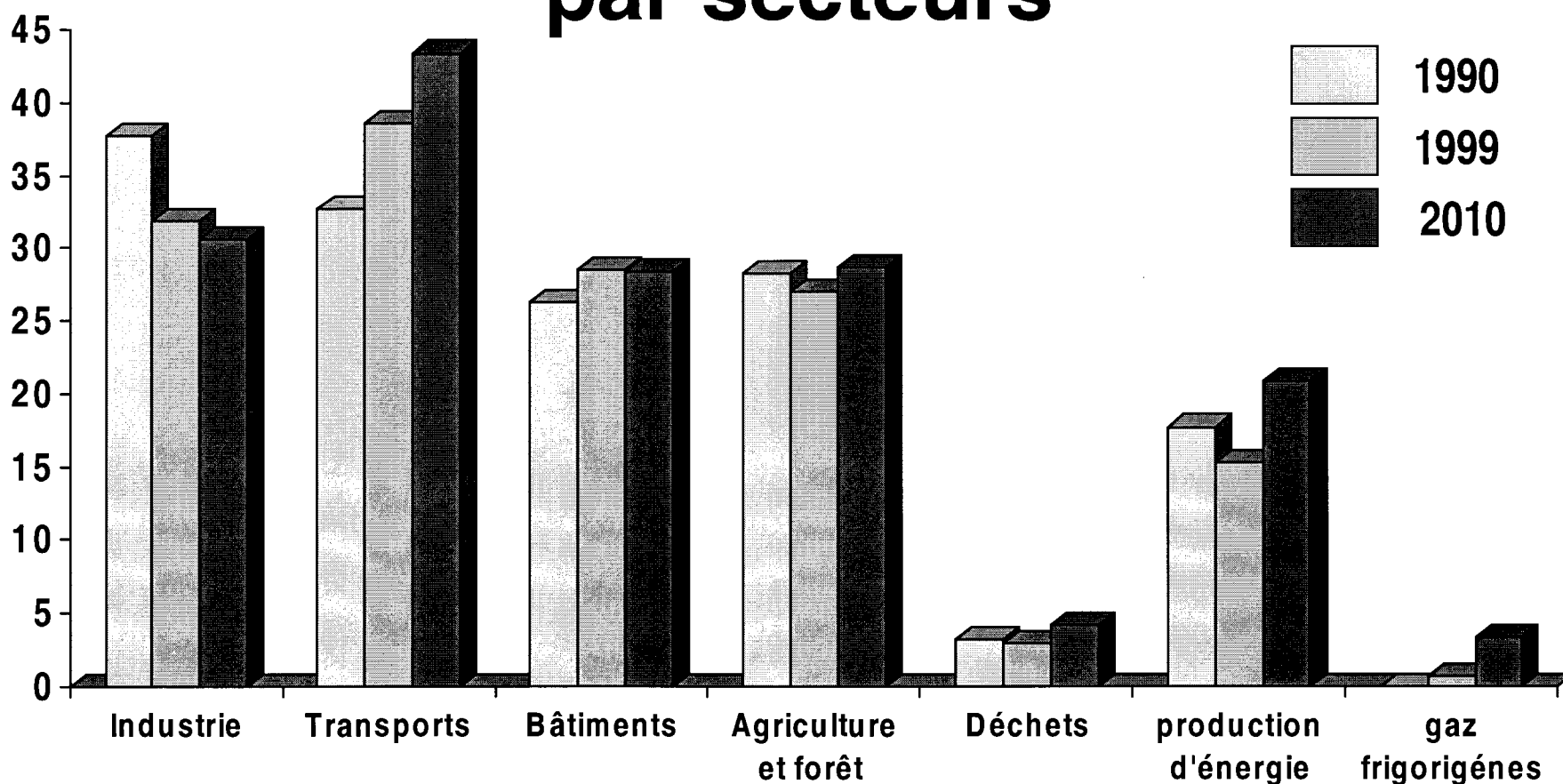
Les émissions de gaz à effet de serre en France en 1999



1^{er} bilan annuel du Programme national de lutte contre le changement climatique

Le programme français de lutte contre le changement climatique

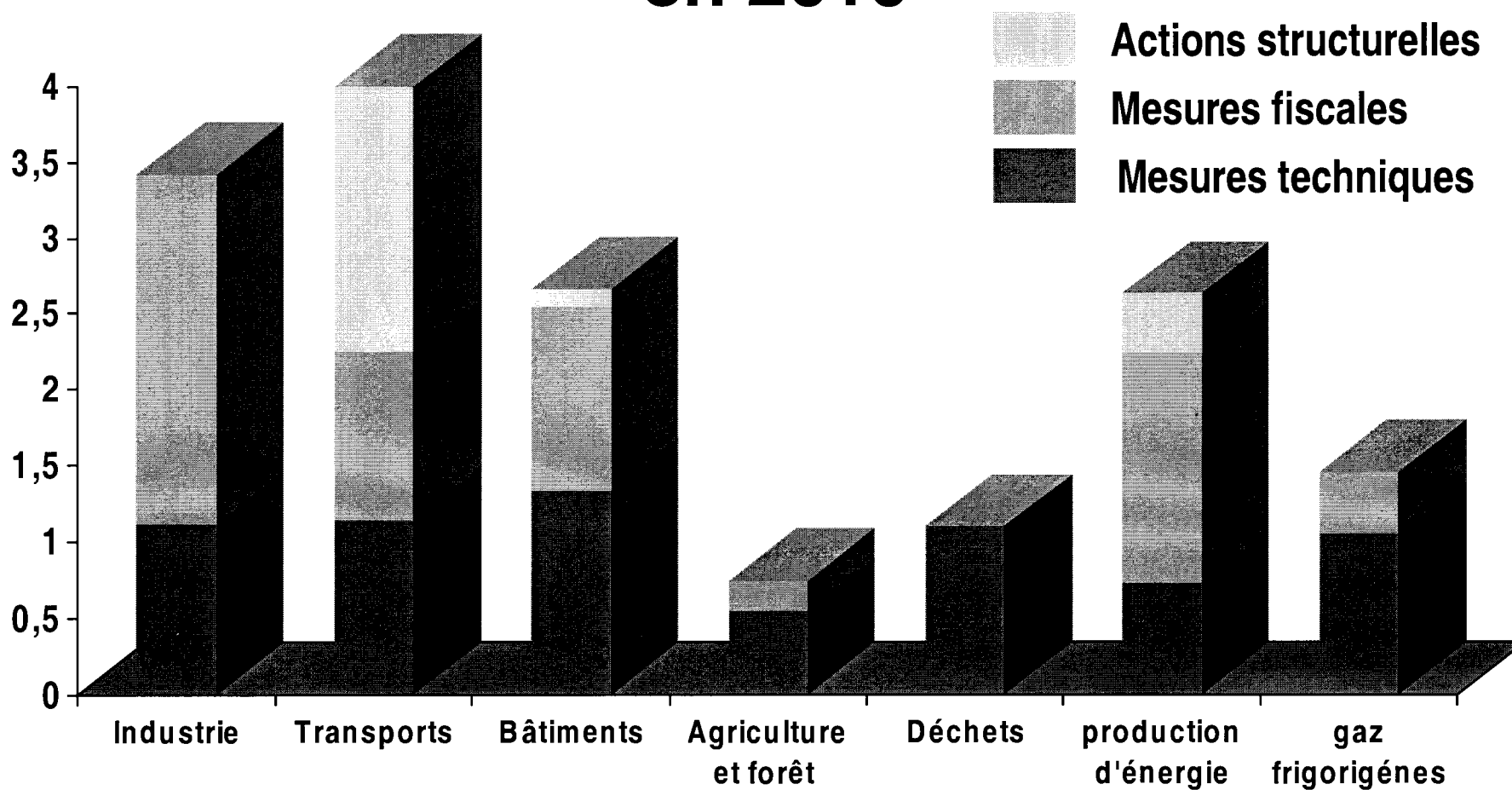
Répartition des émissions par secteurs



1^{er} bilan annuel du Programme national de lutte contre le changement climatique

Le programme français de lutte contre le changement climatique

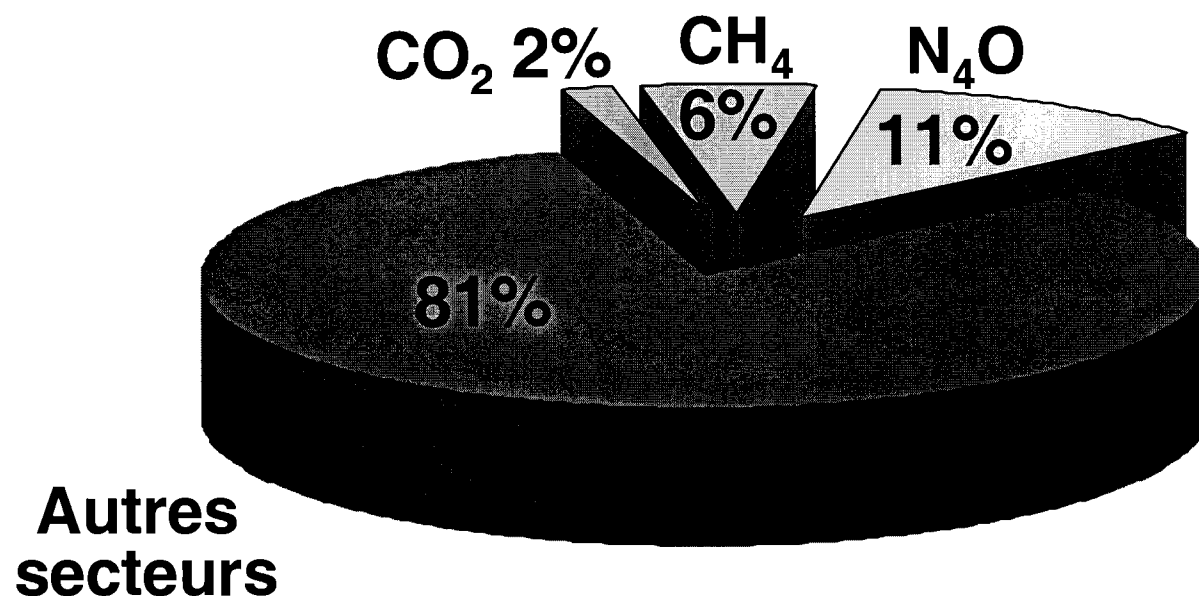
Effet attendu des mesures nouvelles en 2010



1^{er} bilan annuel du Programme national de lutte contre le changement climatique

Le programme français de lutte contre le changement climatique

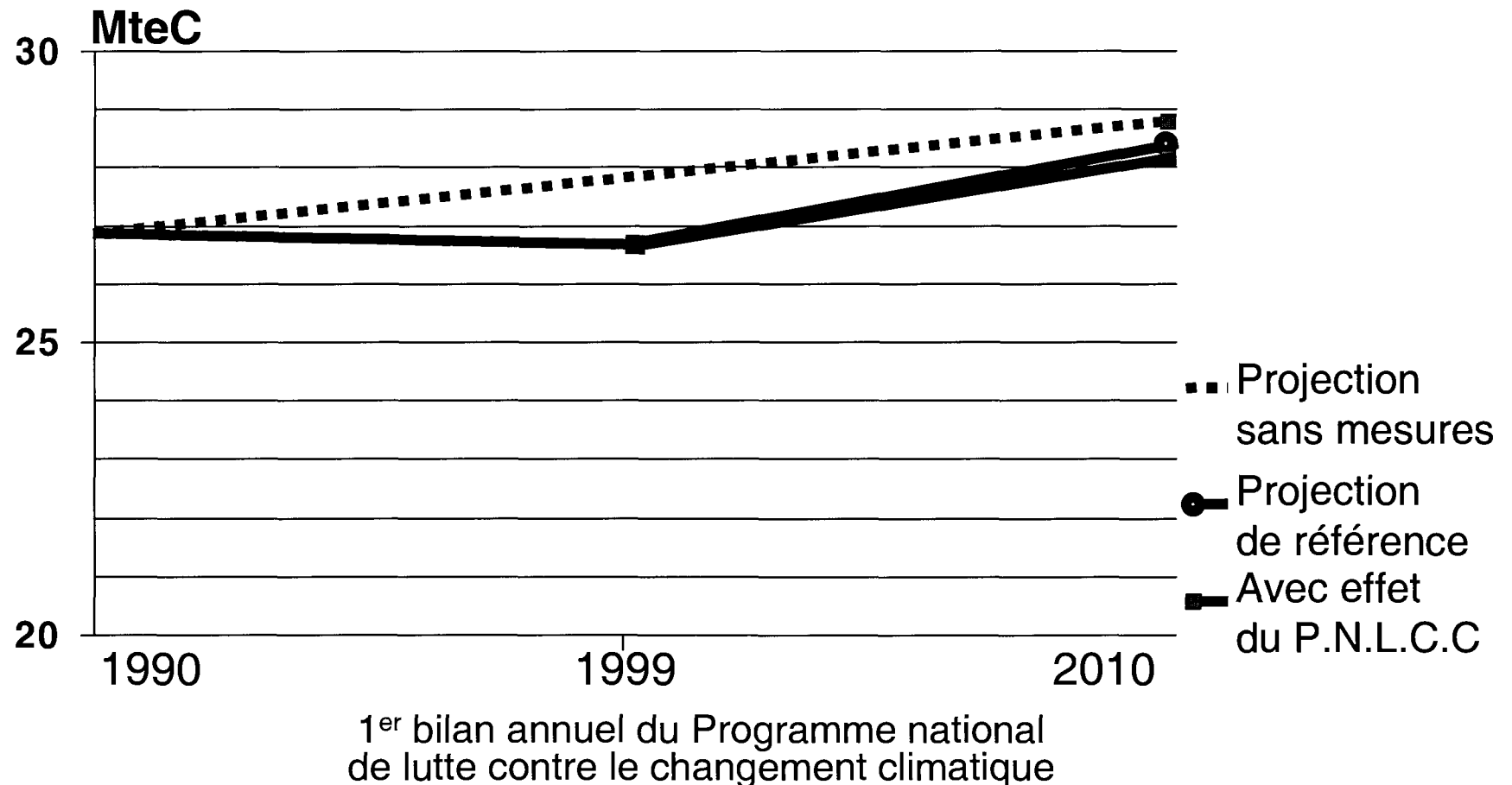
Les émissions du secteur de l'agriculture en 1999



1^{er} bilan annuel du Programme national de lutte contre le changement climatique

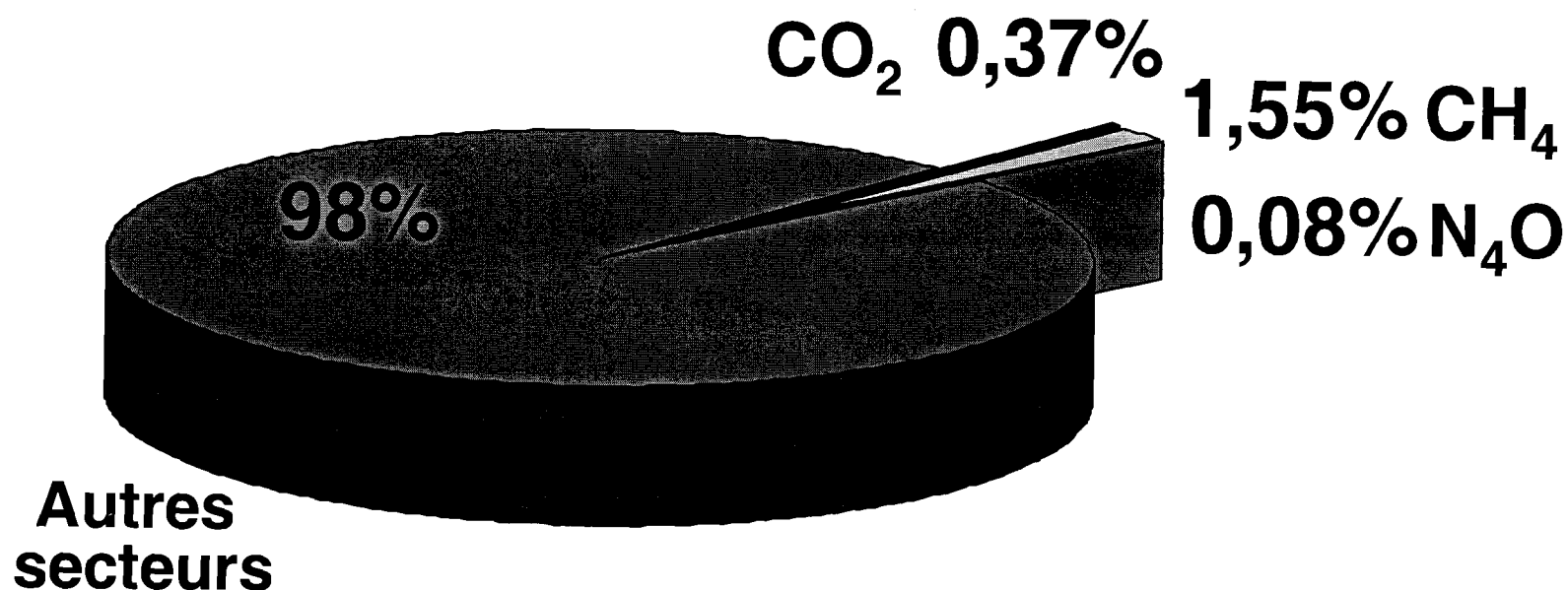
Le programme français de lutte contre le changement climatique

Évolutions des émissions du secteur de l'agriculture



Le programme français de lutte contre le changement climatique

Les émissions du secteur des déchets en 1999



1^{er} bilan annuel du Programme national de lutte contre le changement climatique

**1^{er} bilan annuel du
Programme national
de lutte contre le
changement climatique**

**1^{er} bilan annuel du
Programme national
de lutte contre le
changement climatique**

TRANSPORTS

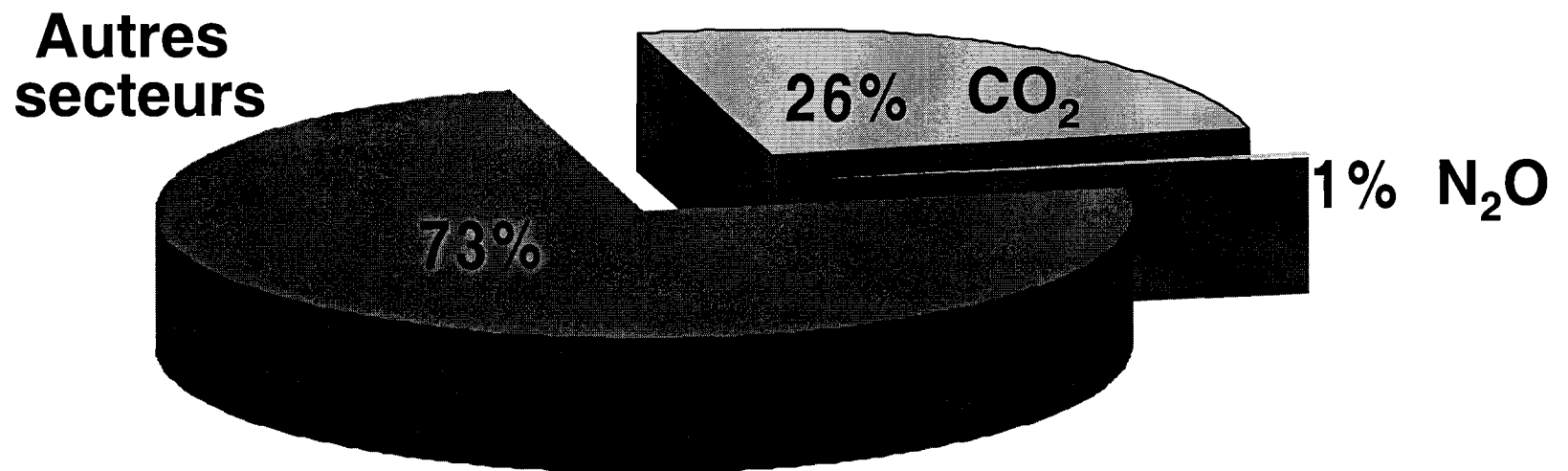
Un secteur qui bouge ?

Bilan des mesures du programme

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

TRANSPORTS

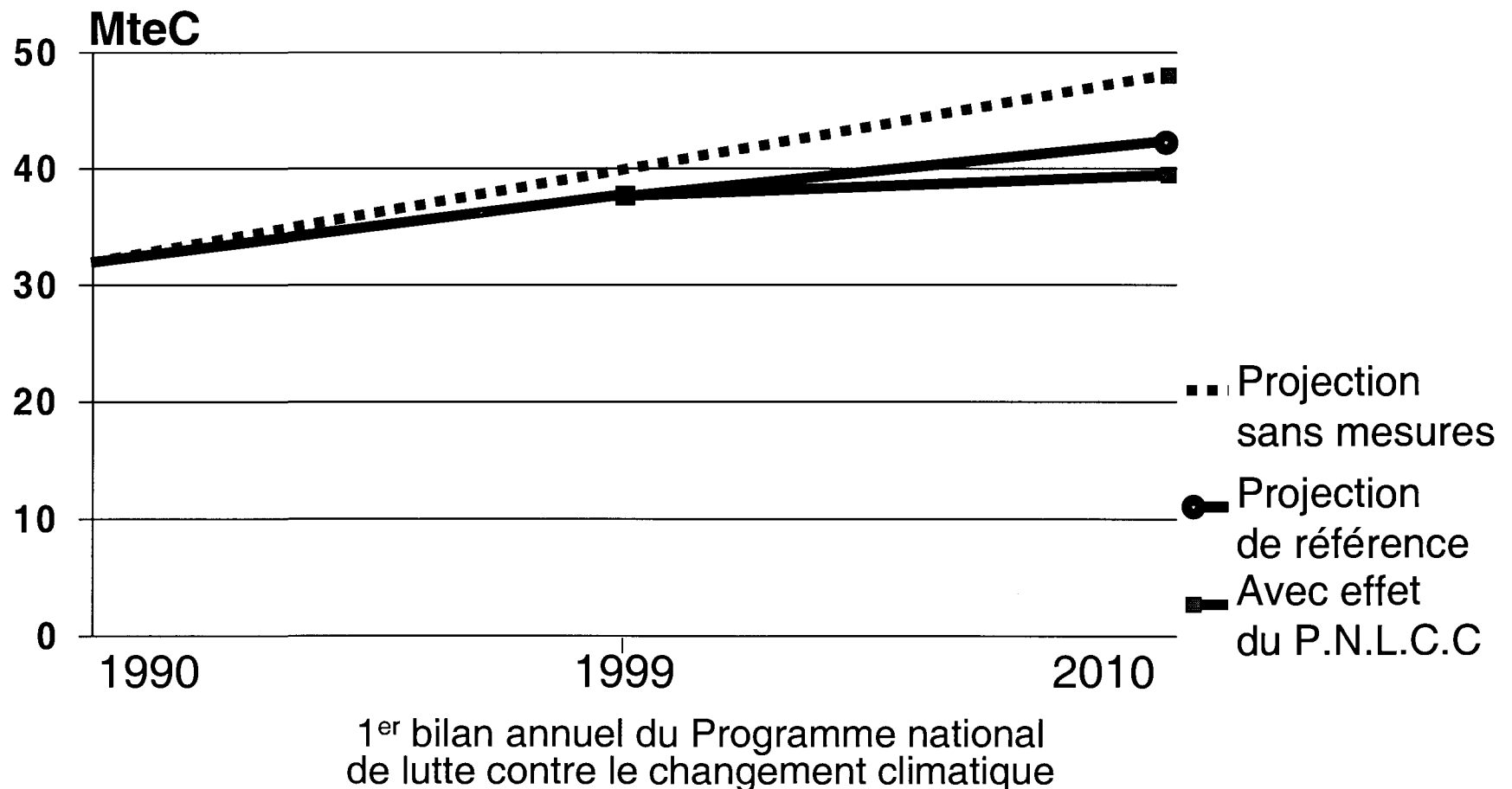
Les émissions du secteur des transports en 1999



1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

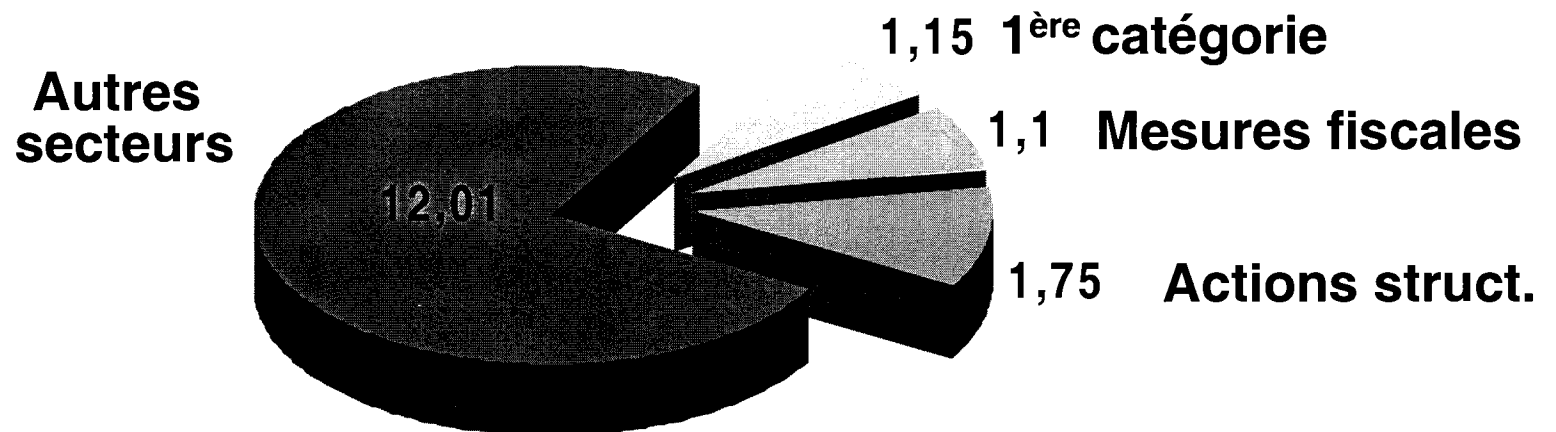
TRANSPORTS

Évolutions des émissions du secteur des transports



TRANSPORTS

Contribution du secteur des transports aux résultats du P.N.L.C.C en MteC



Mesures de plus fort impact	Impact en 2010
Taxation carbone	1,0 MteC/an
Infrastructures interurbaines	1,0 MteC/an
Maîtrise de l'évolution de l'espace urbain	0,4 MteC/an

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

TRANSPORTS

Importance des mesures existantes :

- Le contrôle des vitesses
- Le renforcement de la formation
- Les réductions d'émission des automobiles neuves
- La recherche

TRANSPORTS

La conduite apaisée contribue aussi à réduire les émissions :

- La conduite apaisée contribue à la fois à la sécurité routière et à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- C'est une priorité pour le gouvernement de renforcer ses actions de contrôle des vitesses, dont la sévérisation des sanctions
- La France continuera à défendre au niveau européen et international le développement et la mise en œuvre de dispositifs techniques de régulation de la vitesse des véhicules

TRANSPORTS

Les réductions d'émission des automobiles neuves

- L'accord volontaire avec les constructeurs d'automobile est en place et suivi - ramener les émissions du parc moyen neuf en 2008 à 140 gCO₂/km
- Des travaux sont en cours pour renforcer l'accord – 120 gCO₂/km – et l'élargir aux véhicules utilitaires légers et aux deux roues
- Détermination de la surconsommation liée à la climatisation. A terme, intégration de celle-ci dans les cycles normalisés de détermination des consommations

TRANSPORTS

Mesures incitatives nouvelles

- Aides aux véhicules alternatifs
- Aides aux chargeurs
pour le transport combiné
- Fiscalité des transports en commun

TRANSPORTS

Actions structurelles

- Schémas de services collectifs transports (SSCT, horizon 20 ans) et contrats de plan État-Régions (CPER, horizon 5 ans)
 - ✓ Deux horizons de programmation qui illustrent l'importance du défi à relever
- Actions dans le domaine de l'urbanisme

TRANSPORTS

Les SSCT - Fixer des objectifs à moyen et long terme

- Un cadre pour une nouvelle politique des transports – cohérence avec le P.N.L.C.C., horizon de 2020
- Rééquilibrage intermodal de l'offre de transport – notamment projet de doublement du fret ferroviaire d'ici 2010
- Modification du comportement des usagers

TRANSPORTS

Les CPER

Action à court terme

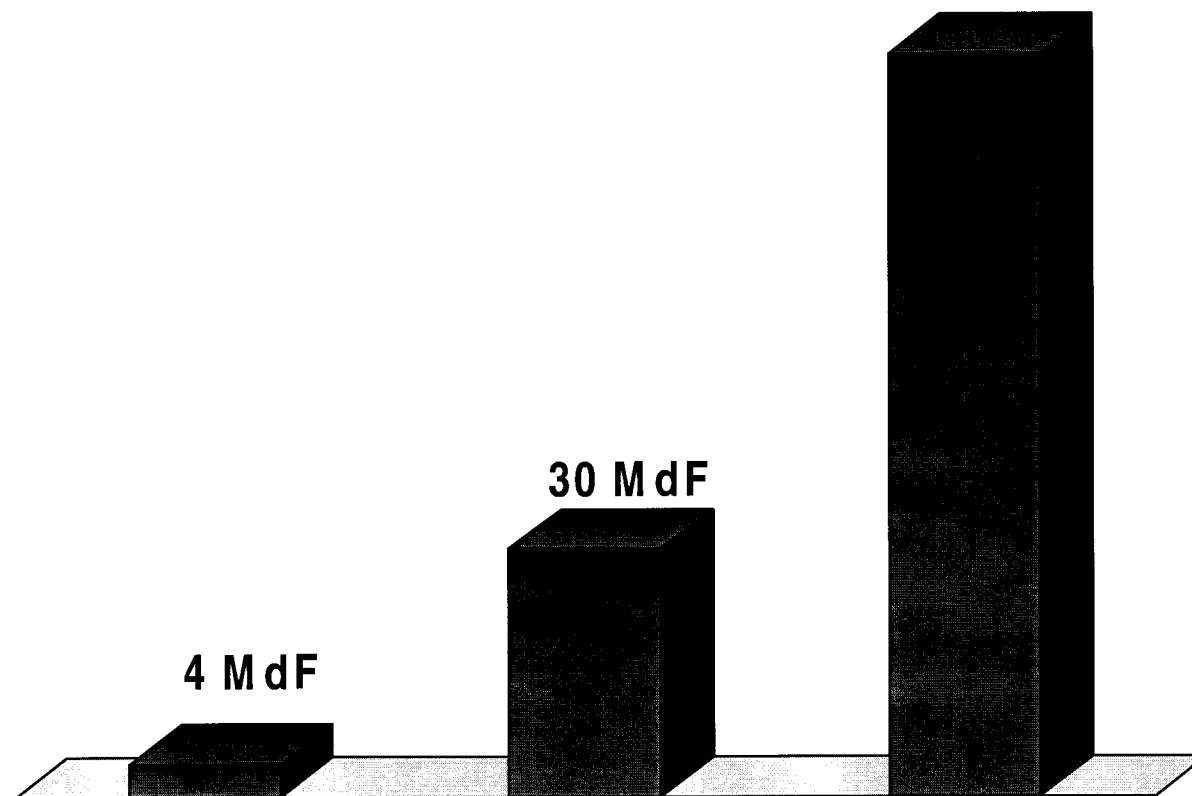
Planification des investissements sur la période 2000-2006 :

- Forte augmentation des enveloppes financières consacrées au transport ferroviaire : 30 milliards de francs (4 milliards pour les CPER précédents)
- Il reste un déséquilibre en faveur de la route (environ 3/4 de l'enveloppe rail + route) et une répartition hétérogène entre les régions
- Nécessité d'un effort accru pour mettre en œuvre les projets ferroviaires inscrits (seulement 65% des crédits du plan précédent ont été consommés)

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

TRANSPORTS

Action à court terme les CPER



1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

TRANSPORTS

Les plans de déplacements urbains (PDU)

- 45 des 70 PDU obligatoires sont aujourd'hui arrêtés
- Objectifs ambitieux de transfert modal dans un contexte de forte croissance de la mobilité, principalement périurbaine
- Objectifs environnementaux locaux présents – lien entre mobilité urbaine et effet de serre à renforcer notamment avec l'objectif de diminuer le trafic automobile en valeur absolue

TRANSPORTS

Lien entre transport, urbanisme et effet de serre

- Reconnaissance du rôle charnière du lien entre les transports, l'urbanisme et l'effet de serre – des actions urgentes à engager pour un enjeu à long terme
- Début de rapprochement, avec la démarche PDU
- S'amplifiera avec la mise en œuvre de la loi SRU, notamment à travers une compatibilité entre les documents de planification
- Réflexion à mener sur la structuration urbaine et la cohérence des outils réglementaires, financiers, fiscaux et des décisions d'implantation des grands générateurs de trafic

TRANSPORTS

La fiscalité des produits pétroliers utilisés dans les transports

- Contexte : cours du pétrole sensiblement plus élevés que prévu dans le P.N.L.C.C. – stabilisation des émissions du secteur transports en 2000
- Poursuite de la taxe carbone appliquée aux transports - une des deux mesures permettant les plus grandes réductions d'émissions (1 MteC) du secteur
- Dans une première étape, le rattrapage de la fiscalité sur le gazole (0,3 MteC) permettra de s'inscrire dans la moyenne européenne à l'horizon 2005

TRANSPORTS

Transports aériens

- Forte augmentation des émissions : +34% sur les seuls vols intérieurs entre 1990 et 1999. Au niveau mondial, on prévoit 2,6 à 11 fois plus d'émissions en 2050 qu'en 1992.
- Problème d'internalisation des coûts externes des transports aériens en l'absence de taxation de kérosène.
- Poursuite au niveau mondial (OACI) et européen de la mise en place de moyens pour réduire les émissions du secteur de l'aviation – y compris la taxation

**1^{er} bilan annuel du
Programme national
de lutte contre le
changement climatique**

INDUSTRIE

Mieux produire dans l'industrie

Bilan des mesures du P.N.L.C.C.

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

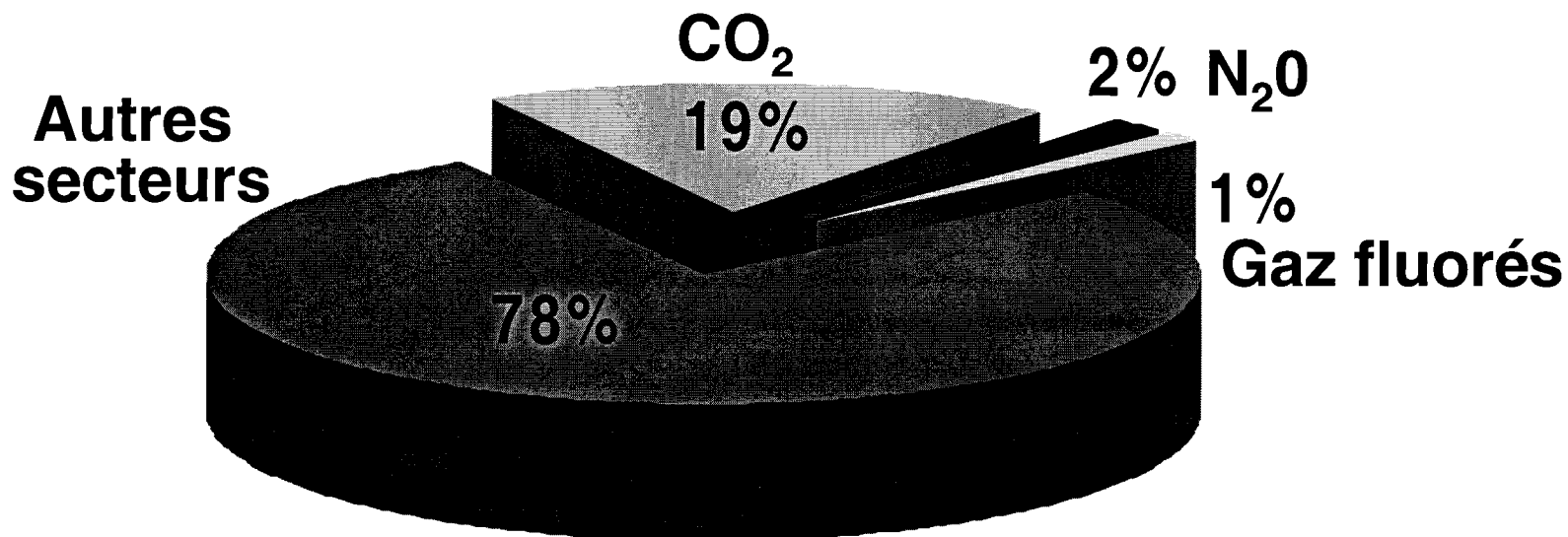
INDUSTRIE

Industrie et production d'énergie

Quelles incitations
pour changer les pratiques ?

INDUSTRIE

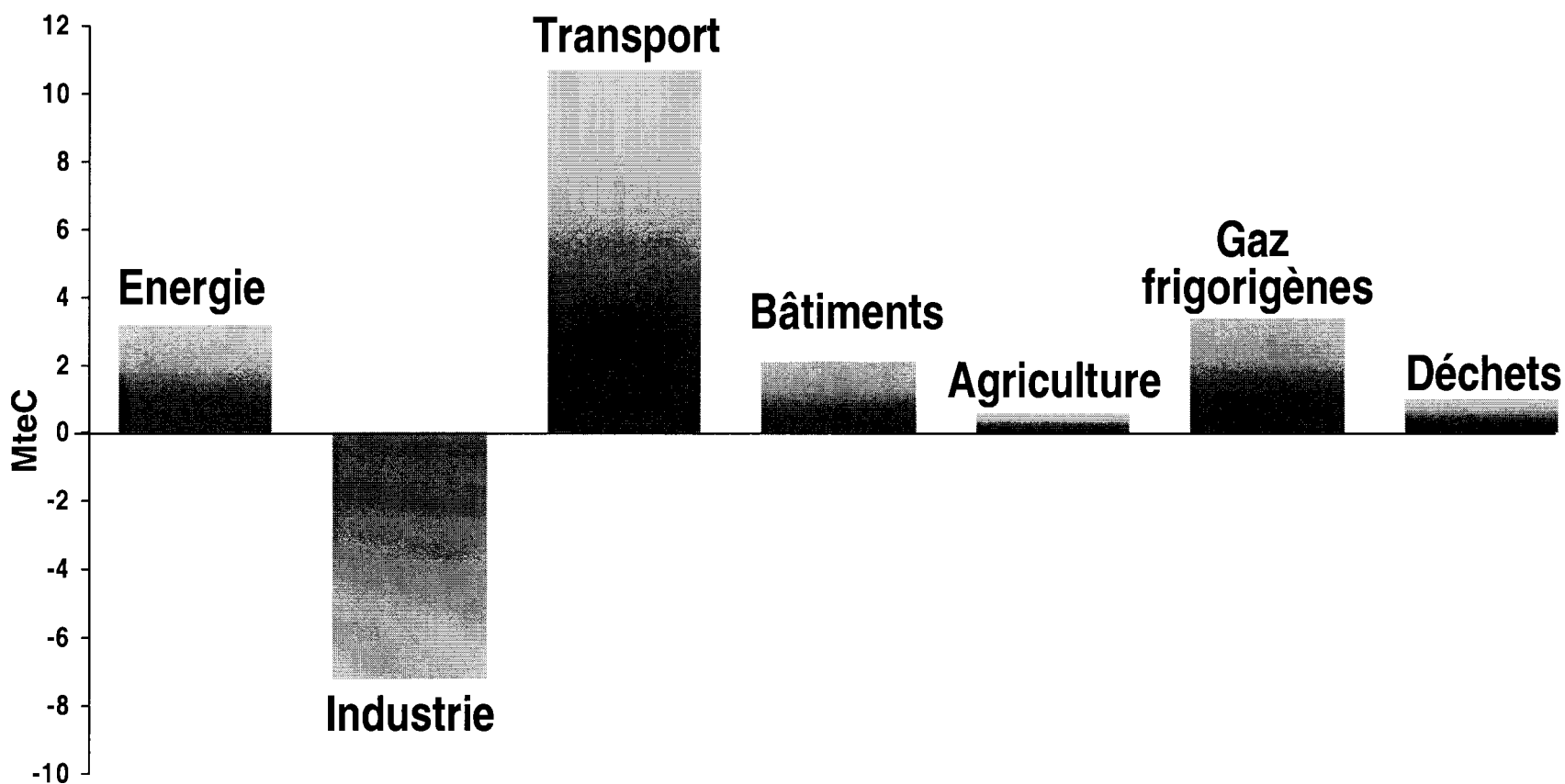
Les émissions du secteur de l'industrie en 1999



1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

INDUSTRIE

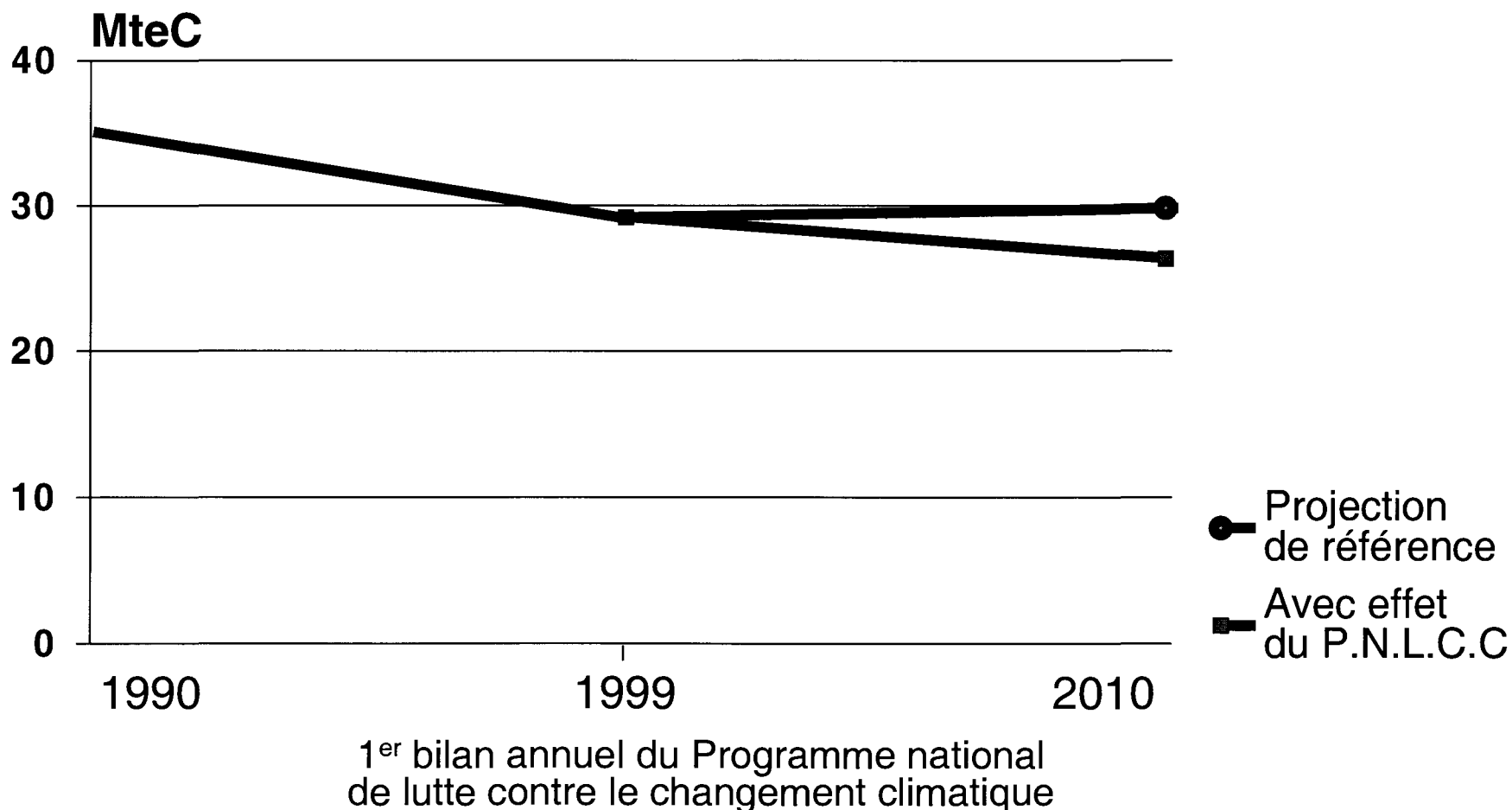
Évolutions des émissions dans le scénario de référence



1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

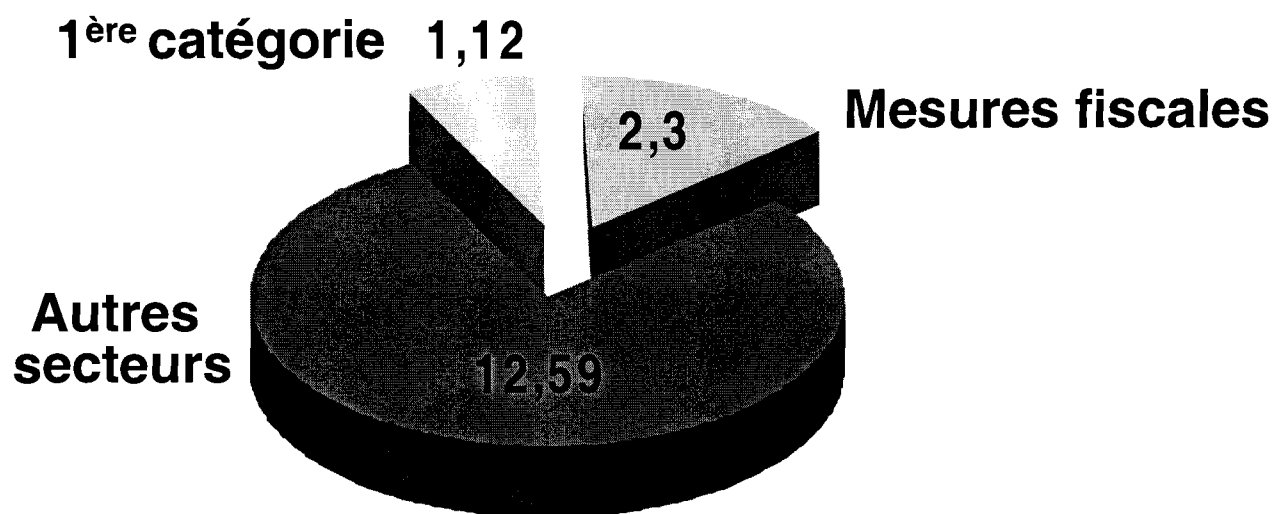
INDUSTRIE

Évolutions des émissions du secteur de l'industrie



INDUSTRIE

Contribution du secteur de l'industrie aux résultats du P.N.L.C.C en MteC



Mesures de plus fort impact	Impact en 2010
Taxation de l'industrie	2,0 MteC/an
Taxation et réglementation N ₂ O	0,8 MteC/an
Diverses réglementations sectorielles	0,5 MteC/an

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

INDUSTRIE

Évolution des émissions 1990-1999.

Exemples de baisse des émissions spécifiques de N₂O

- -3,62 MteC provient de la production d'acide adipique dont le facteur d'émission a été réduit de 76% (et la production est en baisse de 14%).
- La production d'acide nitrique a augmenté de 7% mais grâce à une réduction de 41% du facteur d'émission, ce sous secteur participe pour -1,07 MteC à la réduction des émissions.
- Le potentiel de réduction est encore important pour ce gaz, les mesures réglementaires et fiscales sont poursuivies.

INDUSTRIE

Évolution des émissions 1990-1999.

Exemples de baisse des émissions spécifiques de PFC

- La part prépondérante des émissions de PFC provient de la fabrication de l'aluminium primaire (électrolyse de la bauxite).
- -0,30 MteC malgré une augmentation de production de 40%, grâce à une diminution du facteur d'émission de 1,9 à 0,7 teC par tonne d'aluminium sur la période.
- Intensité énergétique, taux de recyclage et poursuite des améliorations des procédés.

INDUSTRIE

Nouveaux mécanismes de soutien aux projets d'investissements des PME-PMI

- Le **FOGIME** (fonds de garantie d'investissement de maîtrise de l'énergie), en œuvre depuis novembre 2000. Permet de garantir les prêts que les PME-PMI contractent auprès des banques pour des opérations de maîtrise de l'énergie.
- **FIDEME** (Fonds d'intervention pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie), en cours de mise en œuvre. Apportera un soutien en quasi fonds propres aux projets rentables et bénéfiques à la lutte contre l'effet de serre qui n'auraient pu sans cela bénéficier de financements bancaires.

INDUSTRIE

Des mesures qui se mettent en place

- Diverses mesures réglementaires sectorielles sont envisagées ou amorcées (fonderies de magnésium, équipements électriques, HFC des mousses...)
- Travaux de normalisation
- Labels et information
- Recherche et développement

ÉNERGIE

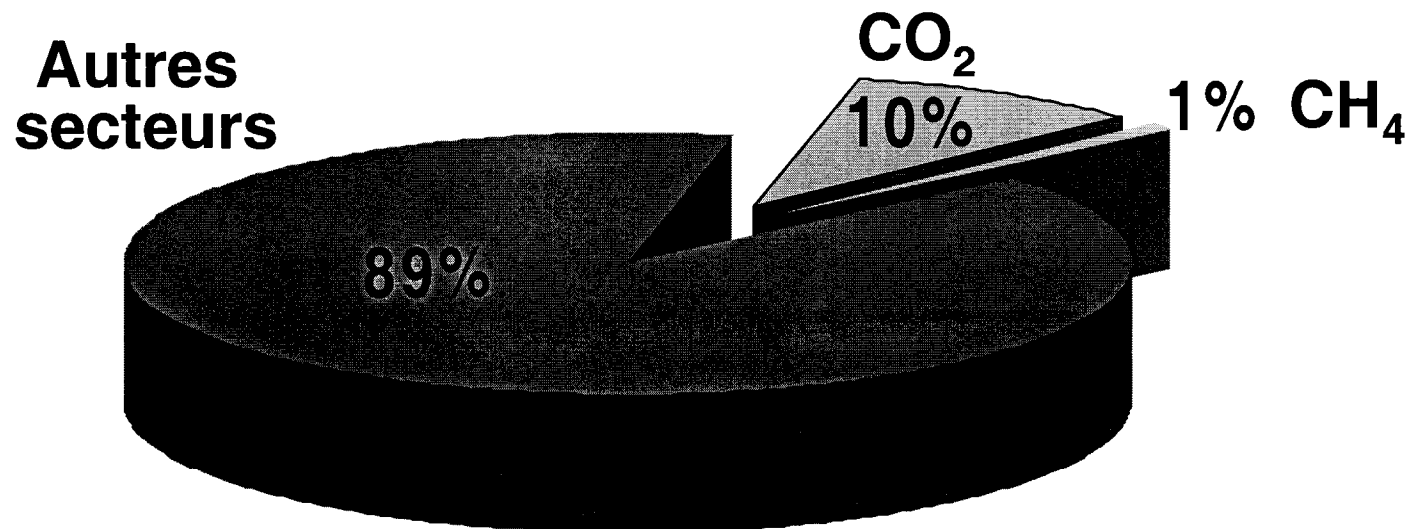
Éclairage sur la production d'énergie

Bilan des mesures du programme

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

ÉNERGIE

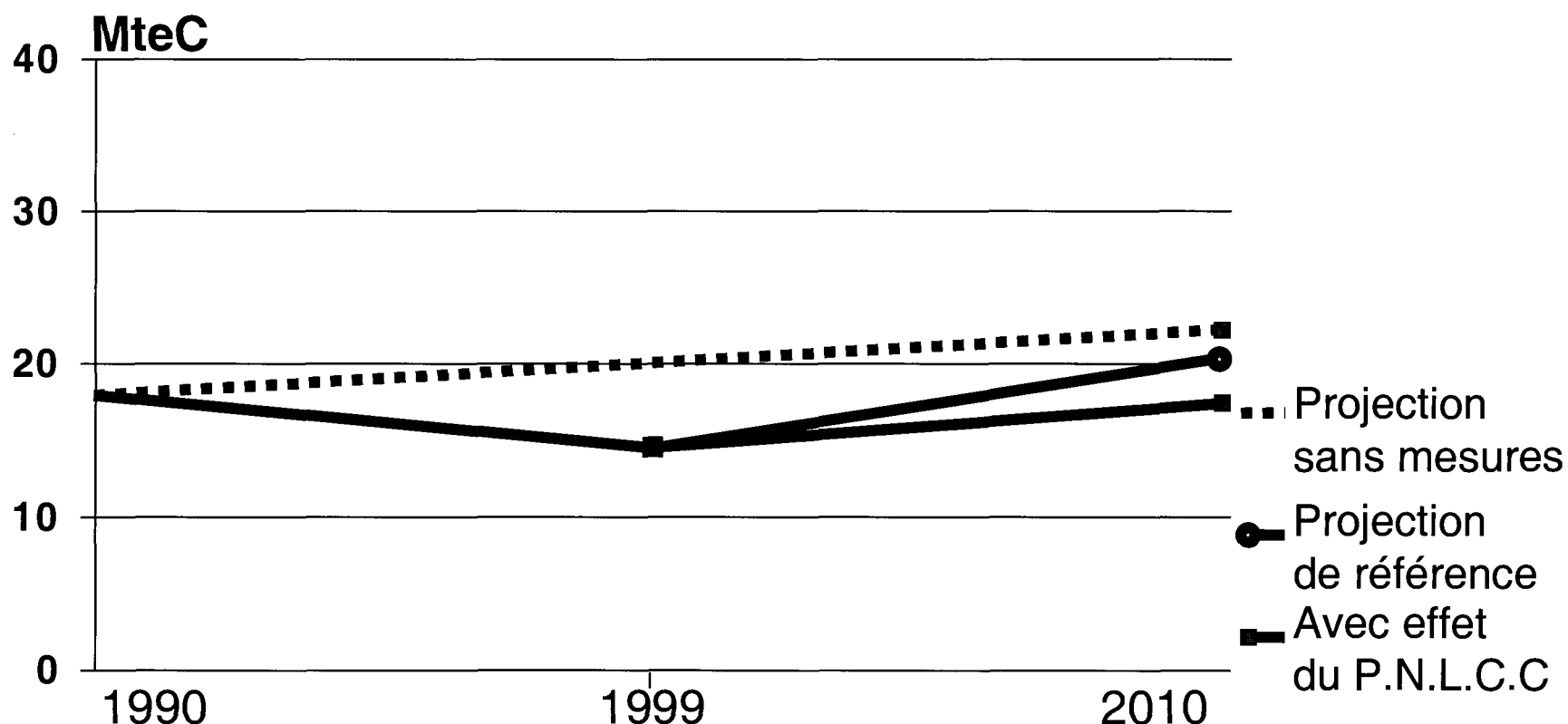
Les émissions du secteur de l'énergie en 1999



1er bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

ÉNERGIE

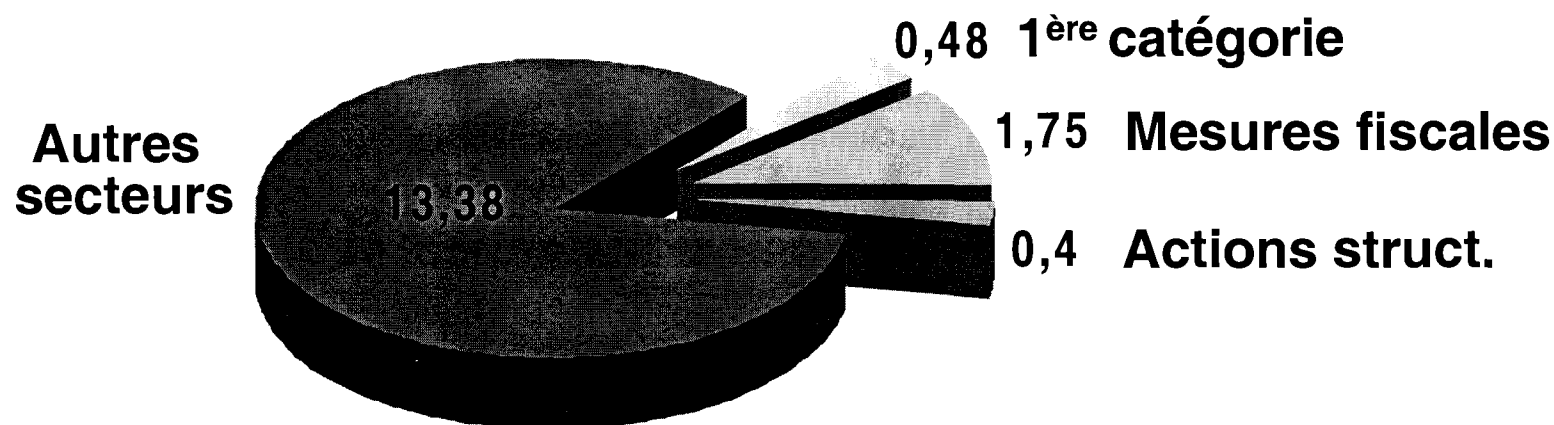
Évolutions des émissions du secteur de l'énergie



1er bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

ÉNERGIE

Contribution du secteur de l'énergie aux résultats du P.N.L.C.C en MteC



Mesures de plus fort impact	Impact en 2010
Développement des EnR	0,4 MteC/an
Substitution du parc thermique existant	1,5 MteC/an
Programme DOM/TOM et Corse	0,13 MteC/an
Directive sur les appareils économes	0,35 MteC/an
Baisse de la TVA sur les produits économes	0,25 MteC/an

1er bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

ÉNERGIE

Pour réduire les émissions du secteur de la production d'énergie :

- Maîtriser la demande d'énergie, notamment d'électricité
- Mieux utiliser les énergies fossiles par la cogénération de chaleur et d'électricité.
- Utiliser des combustibles fossiles moins générateurs de gaz à effet de serre (exemple : du gaz plutôt que du charbon).
- Substituer des énergies fossiles par des énergies renouvelables

ÉNERGIE

Pourquoi économiser l'électricité pour lutter contre l'effet de serre ?

- Parce que c'est souvent rentable.
- Parce que la France ne peut s'isoler dans l'effort de réduction des consommations nécessaire aux autres pays, en particulier par l'amélioration de l'efficacité des appareils électriques.
- Parce que la structure du parc de production d'électricité varie dans le temps (augmentation forte du contenu en carbone possible après 2010).

ÉNERGIE

Pour réduire les émissions du secteur de la production d'énergie :

- Maîtriser la demande d'énergie, notamment d'électricité
- Mieux utiliser les énergies fossiles par la cogénération de chaleur et d'électricité.
- Utiliser des combustibles fossiles moins générateurs de gaz à effet de serre (exemple : du gaz plutôt que du charbon).
- Substituer des énergies fossiles par des énergies renouvelables

ÉNERGIE

Développement des énergies renouvelables Éolien

L'objectif du P.N.L.C.C. de 3000 MW installés en 2010 a été renforcé :

- Objectif de 5000 MW en 2010 annoncé par le Premier ministre en mai 2001
- Le projet de directive sur la promotion d'électricité d'origine renouvelable pourrait encore renforcer cet objectif.
- Les tarifs de rachat de l'électricité d'origine éolienne ont été fixés par décret début juin 2001 à un niveau de 55 c/kWh pendant 5 ans, pour assurer un développement rapide du secteur.

ÉNERGIE

Développement des énergies renouvelables

Bois Énergie - Chauffage

- Des moyens importants pour structurer la filière bois-énergie.
 - ® 400 chaufferies collectives en service.
 - ® Objectif : 1500 nouvelles d'ici 2006.
- La charte « flamme verte » permet de valoriser les appareils de combustion efficaces.
- Utilisation du bois énergie en complément du chauffage électrique. Tarif « Tempo ».

ÉNERGIE

Développement des énergies renouvelables

Biomasse et déchets pour la production d'électricité

- Une filière stratégique à long terme.
- Trois installations au Biogaz issu des déchets, de 8,7 MW chacune et un appel à proposition d'EDF pour une capacité de 10 MW supplémentaires.
- Incinérateurs produisant de l'électricité.
- Perspective de développement de la cogénération à partir de biomasse au niveau industriel.

ÉNERGIE

Développement des énergies renouvelables

Mesures communes aux différentes filières

- Mesures fiscales :
 - ✓ Taux réduit de TVA sur les travaux d'installation dans l'habitat existant ;
 - ✓ Crédit d'impôt de 15% sur les équipements de production et sur les installations dans le neuf ;
 - ✓ Amortissement exceptionnel sur douze mois pour les entreprises.
- Aides de l'ADEME en matière de R et D.

ÉNERGIE

Développement des énergies renouvelables DOM / TOM et Corse

- Objectifs fixés à l'ADEME en 2010 par le P.N.L.C.C.
 - ✓ 80 000 m² de capteurs solaires nouveaux pour la production d'eau chaude sanitaire ;
 - ✓ Électrification de 500 sites isolés ;
 - ✓ Production supplémentaire de 600 GWh/an d'électricité d'origine renouvelable ;
 - ✓ Bois-énergie à hauteur de 10 000 Tep/an
- L'ADEME a mis en place un programme de soutien au développement des énergies renouvelables.
- Poursuite des projets de cocombustion bagasse-charbon.

1er bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

ÉNERGIE

Schéma de services collectifs énergie (SSCE)

- Un outil puissant pour la déclinaison au niveau local de la lutte contre le changement climatique (compatibilité avec le P.N.L.C.C., horizon 2020).
- Implique les régions dans la lutte contre le changement climatique.
- Importance de la coordination entre trois schémas de services collectifs : Transport, Énergie et Espaces naturels et ruraux.

**1^{er} bilan annuel du
Programme national
de lutte contre le
changement climatique**

**1^{er} bilan annuel du
Programme national
de lutte contre le
changement climatique**

BATIMENTS - MDE

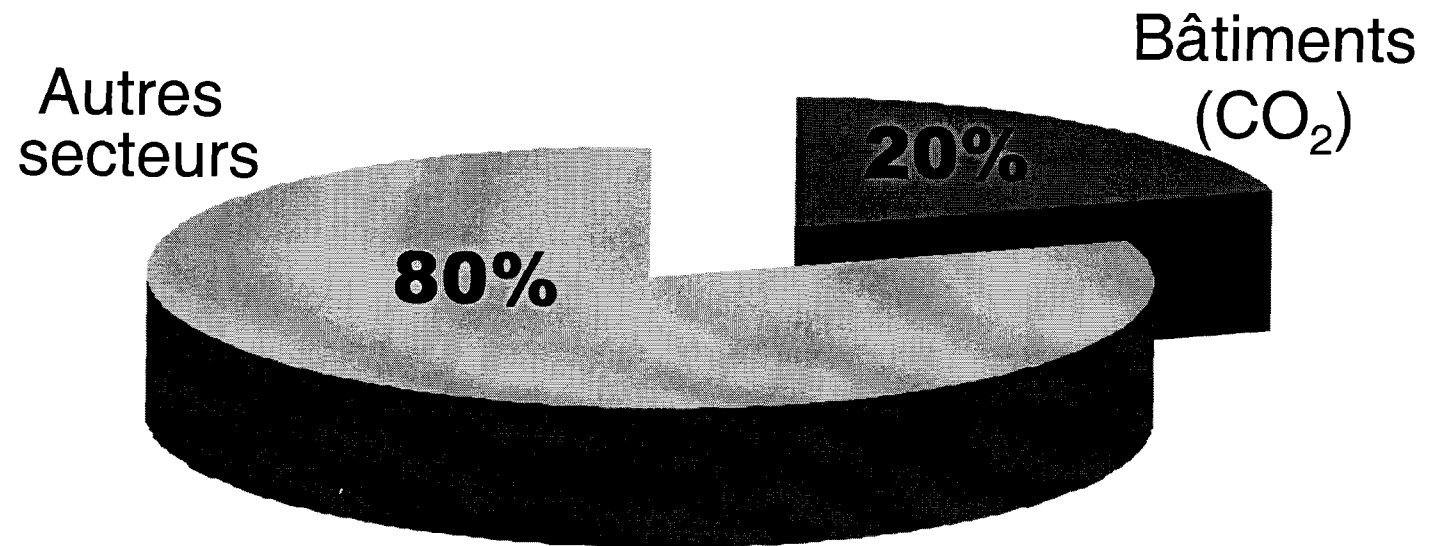
Secteurs des bâtiments et de la maîtrise de la demande d'électricité

Bilan des mesures du programme

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

BATIMENTS - MDE

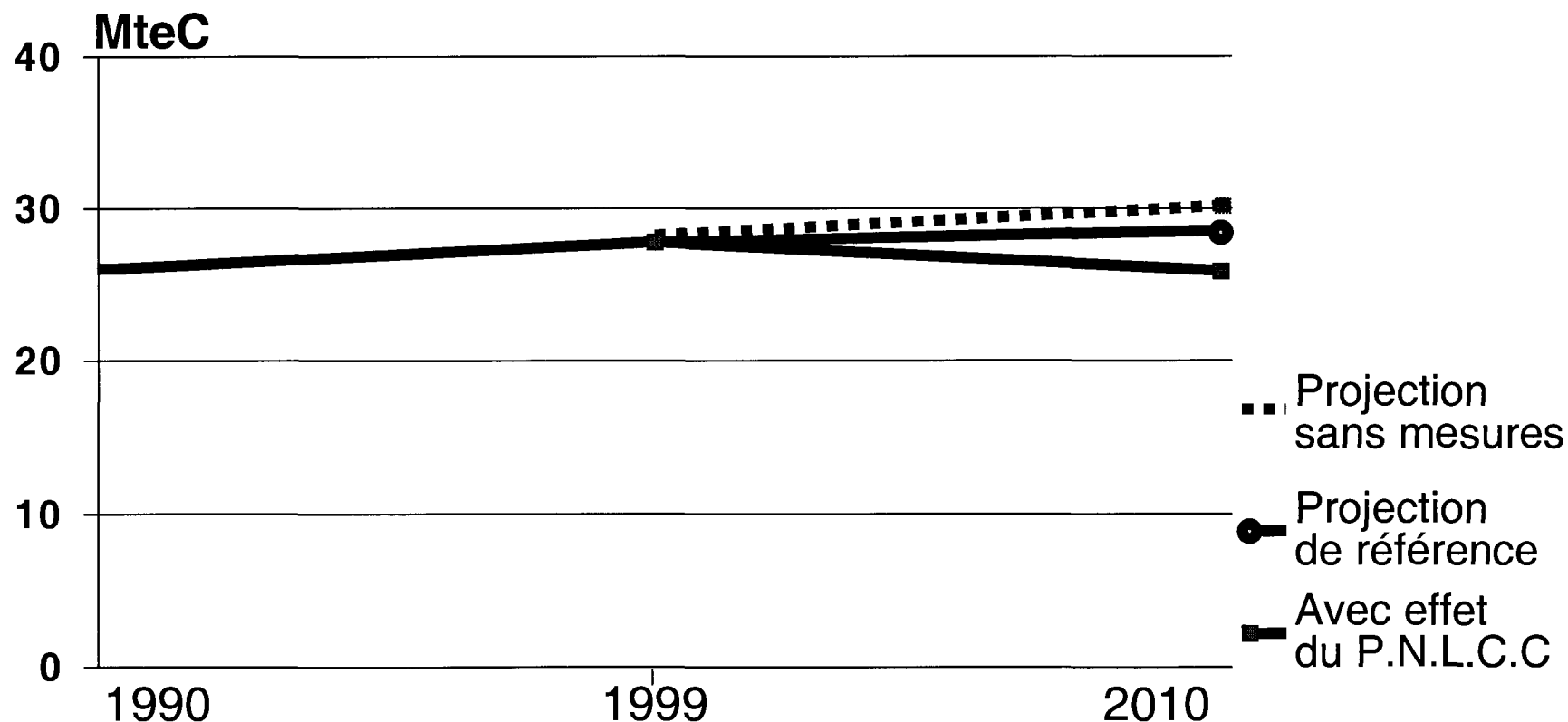
Les émissions du secteur des bâtiments en 1999



1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

BATIMENTS - MDE

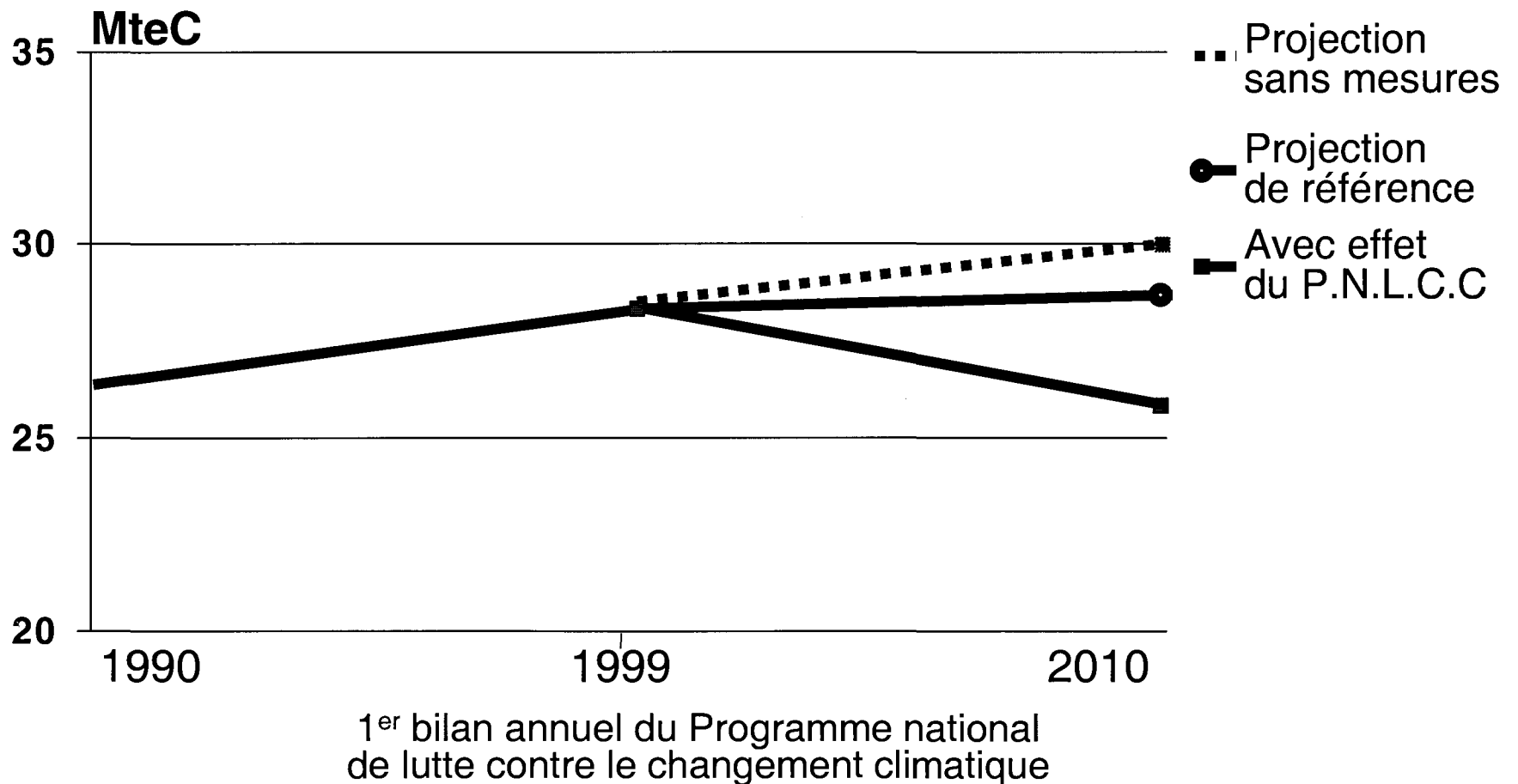
Évolutions des émissions du secteur des bâtiments



1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

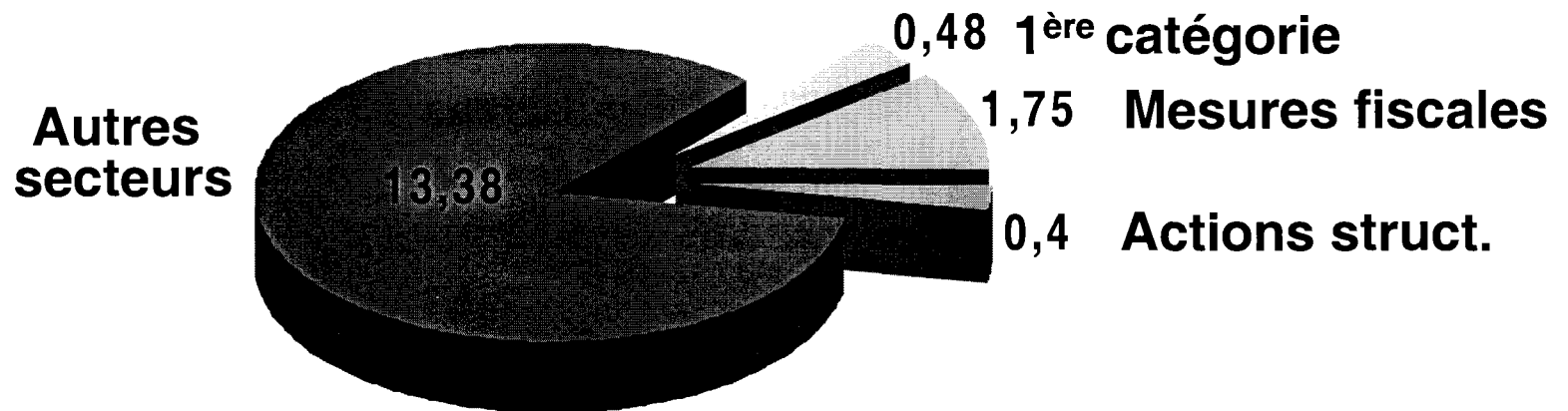
BATIMENTS - MDE

Évolutions des émissions du secteur des bâtiments



BATIMENTS - MDE

Rappel des effets attendus des mesures du P.N.L.C.C.



Mesures de plus fort impact	Impact en 2010
Ecotaxe	1,0 MteC/an
Bois-énergie	0,4 MteC/an
Renforcement de la RT2000	0,3 MteC/an
Isolation des bâtiments existants	0,2 MteC/an
Actions sur les bâtiments publics	0,2 MteC/an

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

BATIMENTS - MDE

Bâtiments neufs Réglementation thermique 2000

- Publication novembre 2000
- Entrée en vigueur le 1er juin 2001
- Consommations de chauffage :
 - ✓ - 15% pour le résidentiel
 - ✓ - 40% pour le tertiaire

BATIMENTS - MDE

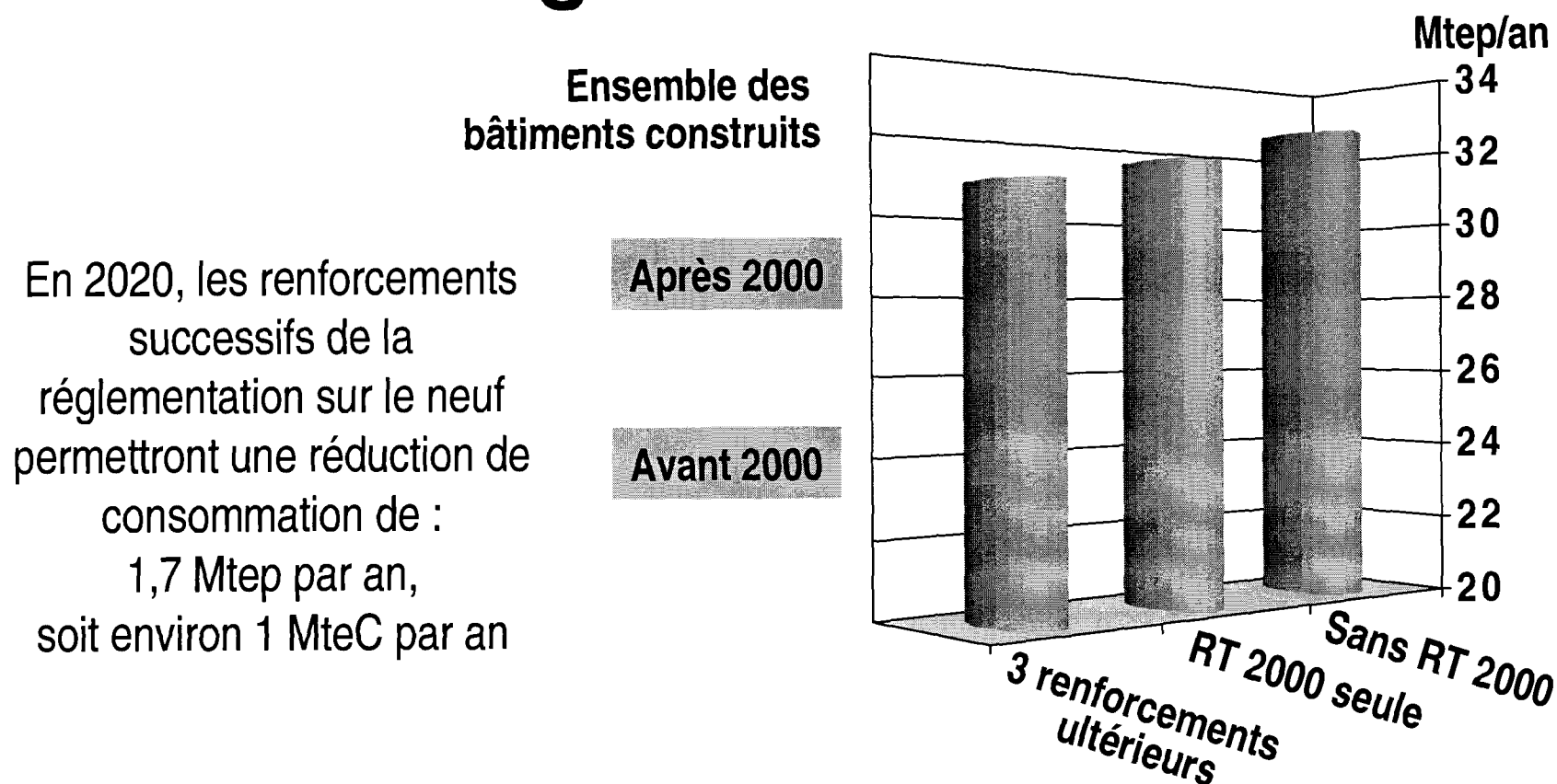
Bâtiments neufs

Réglementation thermique 2000

- Intégration des consommations d'électricité
 - ✓ Auxiliaires de pompage et de ventilation
 - ✓ Éclairage pour le tertiaire
- Intégration des consommations de climatisation prévue à partir de 2003.
- Renforcement des contrôles, accompagnement.

BATIMENTS - MDE

Consommations comparées des logements en 2020



1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

BATIMENTS - MDE

Logements existants : les aides publiques fiscales

- TVA à taux réduit (5,5% au lieu de 19,6%)
sur les travaux de rénovation des logements construits
depuis plus de deux ans.
- Crédit d'impôts de 15% pour certains gros appareils
non concernés par le point précédent
 - ✓ Appareils de chauffage
 - ✓ Équipements de production d'énergies renouvelables

BATIMENTS - MDE

Logements existants : subventions publiques de l'ANAH

- Aides aux propriétaires bailleurs
- Aides aux propriétaires occupants et aux locataires

BATIMENTS - MDE

Les OPATB

Opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments

- Mobilisation sur un territoire donné des moyens de l'État et des collectivités
- Programmation de rénovation sur plusieurs années.
- À l'initiative des collectivités territoriales.
- Soutien de l'ADEME prévu : 420 MF sur cinq ans.
- Deux opérations expérimentales dès 2001.
Appel à proposition : 23 opérations (2002-2003)

1^{er} bilan annuel du Programme national
de lutte contre le changement climatique

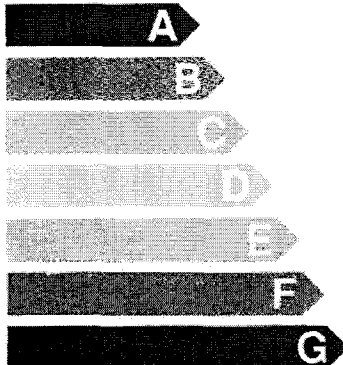
BATIMENTS

Charte pour le renouvellement du parc existant

- Signée en novembre 2000
- Signataires :
AIMCC, CAPEB, FFB, ADEME, Ministère de
l'équipement (DGUHC), FFSA, CNCC, UNPI,
FSIF, etc.
- Accords en discussion en bilatéral avec
l'ADEME

1^{er} bilan annuel du programme national
de lutte contre le changement climatique

BATIMENTS - MDE

Energie Fabricant Modèle	MARQUE
Économe  Peu économe	
Consommation d'énergie kWh/an <i>Sur la base du résultat obtenu pour 24h dans des conditions d'essais normalisées</i> La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil	350
Capacité de denrées fraîches Capacité de denrées congelées	200 100 
Bruit (dB(A) par picowatt) Une fiche d'information détaillée figure dans la brochure Norme EN 153, mai 1990, Directive n° 94/2/CE relative à l'étiquetage des réfrigérateurs	40 

Étiquette énergie

1^{er} bilan annuel du Programme national de lutte contre le changement climatique

BATIMENTS - MDE

Étiquette énergie

Seuils minimum de performance

- En place pour : froid domestique, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, appareils d'éclairage...
- En cours d'élaboration à Bruxelles : fours, chauffe-eau, climatiseurs domestiques.
- Seuils minimum de performance :
 - ✓ Appareils de froid : réglementation en vigueur depuis le 3 septembre 1999.
 - ✓ pour les ballasts destinés à l'éclairage fluorescent, directive en cours de transposition en droit national.

BATIMENTS - MDE

Affichage des consommations des logements et locaux du tertiaire

**Procède de la même logique
que l'étiquette énergie :**

- Permettre de comparer entre elles plusieurs options immobilières,
- Valoriser les réhabilitations,
- Permettre de définir des niveaux de performance minimale.

**1^{er} bilan annuel du
Programme national
de lutte contre le
changement climatique**

Conférence annuelle du PNLCC

Extrait de l'intervention de clôture prononcée par M.MOUSEL, Président de la M.I.E.S., le 20 juin 2001

... Mais, bien sûr, ce résultat très encourageant constaté sur la mise en œuvre des mesures détaillées jette une lumière un peu crue sur ce qui pose actuellement le plus problème, le recours à la fiscalité, après la série de difficultés rencontrées l'an dernier. Sur ce sujet délicat, encore en discussion, je suis en mesure de vous rapporter l'état des réflexions actuelles du gouvernement

Compte tenu du rôle important que jouent les incitations économiques dans la mise en œuvre du PNLCC aux côtés des autres mesures, le gouvernement réfléchit aux derniers ajustements des instruments économiques qui figureront dans le projet de loi de finances 2002.

L'architecture de ce mécanisme doit répondre à quatre critères :

- ***Le premier critère est celui de l'efficacité environnementale.** Il s'agit de modifier le comportement des agents économiques en matière de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il nous faut un instrument sensible, global, prévisible et dont la mise en place progressive permet à chacun d'adapter ses comportements.*
- ***Le second critère est celui de l'équité sociale.** Il faut que cet instrument fiscal soit neutre pour le revenu des ménages et notamment ne pénalise pas les revenus des plus pauvres. Son but n'est pas le rendement, mais au contraire son effet incitatif*
- ***Le troisième critère est celui de l'efficacité économique.** Son mécanisme doit impérativement tenir compte des problèmes spécifiques des industries intensives en énergie soumises à la compétition internationale.*
- ***Le quatrième critère est celui de la cohérence européenne.** Ces mécanismes nationaux doivent pouvoir s'intégrer aux futurs dispositifs communautaires. Les exemples autour de nous, en Allemagne, au Royaume Uni au Pays-Bas nous indiquent que tous nos partenaires ont choisi des systèmes mixtes combinant des instruments fiscaux neutres sur les revenus des ménages et sur l'activité économique et des systèmes d'engagement volontaire qui prennent en compte les problèmes particuliers des industries fortes consommatrices d'énergie.*
- *A ces quatre critères se superpose un critère « hors catégorie », celui de **la sécurité juridique**. Après la décision d'annulation rendue en décembre dernier, les nouvelles propositions du gouvernement devront être juridiquement robustes.*

.Les prix de l'énergie et leurs fluctuations ont un impact important sur la consommation ; il faut intégrer ces fluctuations dans les instruments que nous devons construire et pour cela utiliser les mécanismes amortisseurs conçus à cette fin.

Le gouvernement communiquera l'ensemble des dispositifs après la Commission interministérielle sur l'effet de serre qui se tiendra après cette Conférence à une date qui sera connue ultérieurement.

Je souhaiterais maintenant ajouter quelques mots, non plus comme porte-parole circonstanciel de l'état de la réflexion gouvernementale sur ce sujet, mais comme citoyen chargé de la direction de la MIES, portant notamment la responsabilité de la rédaction du programme national.

Vous aurez certainement remarqué que ce que je viens de vous dire insiste sur ce « mix » de politiques dont nous avons beaucoup parlé ces derniers jours, et que je venais de reprendre à mon compte comme condition évidente de la réussite des politiques que nous avons à mettre en œuvre ; mais qu'il n'utilise pas, comme il me semble l'entendre parfois, l'idée de la combinaison des instruments comme paravent pour ne pas parler de l'un d'entre eux, la fiscalité. Celle-ci est présente dans le dispositif recherché, la question est plutôt de savoir comment.

Je veux vous dire très clairement, à partir des analyses que je peux faire dans mes responsabilités, que je ne crois pas un instant que nous puissions parvenir au résultat que nous recherchons en faisant l'impasse sur le recours aux mesures fiscales. Et c'est en fait l'une des conclusions communes des échanges qui ont eu lieu dans nos tables rondes sur les transports, le bâtiment, l'énergie, l'industrie. Pour les transports nous avons mis en évidence l'inconnue sur laquelle nous risquons de buter si, après avoir intégré les objectifs du PNLCC dans la vision de long terme des schémas de service, ce qui en soi est un progrès considérable, nous conservions des disparités tarifaires ne donnant guère de chances qu'il y ait une bonne raison pour que des moyens financiers s'investissent dans les modes les moins émetteurs. Pour le bâtiment, nous avons constaté que beaucoup de mesures – qui viennent d'être prises, ou qui sont maintenant en préparation avancée –, ne trouveront pas leur plein effet si elles ne sont pas accompagnées d'une forte incitation économique des agents concernés à rationaliser leur consommation ; quitte à ce que ladite rationalisation élimine le surcoût initial de la mesure fiscale – dans le domaine qui nous intéresse, les meilleurs impôts sont ceux qui s'éteignent du fait de leur propre efficacité. Dans le domaine de l'énergie nous sommes confrontés au double problème de l'endiguement de l'ensemble des flux énergétiques et de la prise en compte du coût du carbone émis dans chacun d'entre eux.

Et, pour l'industrie, nous avons eu ce débat de ce matin, où finalement les arguments les plus pertinents en faveur du recours – à un niveau et dans des conditions qui restent à discuter, évidemment – à la taxation de l'énergie sont venus plutôt de là où on ne les attendait pas. Je pense bien sûr à l'intervention de Thierry CHAMBOLLE – c'est toujours un peu gênant de se référer aux propos des absents, mais je lui transmettrai ce que je vous dis maintenant. D'abord, il nous a exprimé sa crainte de voir la France, en adoptant « seule » un dispositif fiscal, se mettre « en état d'infériorité par rapport à ses voisins ». Mais nous avons vu à plusieurs reprises ces deux jours que ce sont plutôt ses voisins qui jusqu'à présent ont adopté une fiscalité sur l'énergie applicable à l'industrie, ou la parachèvent comme nous l'a expliqué hier Peter Betts pour le Royaume Uni ; et à l'envers, ce sont ces mêmes voisins qui pourraient un jour s'offusquer de la singularité d'une absence de dispositions du même type en France. Rappelons d'ailleurs à ce sujet que M. Laurent FABIUS a vigoureusement plaidé en faveur d'un dispositif fiscal européen ces derniers mois, tout particulièrement à L'OCDE.

Autre remarque essentielle dans la présentation des travaux du MEDEF par Thierry CHAMBOLLE, l'enquête qu'il a menée fait apparaître que les industriels concernés accepteraient de souscrire des engagements à mi-chemin entre la projection de référence du PNLCC et l'objectif qu'il assigne à l'industrie. Eh ! bien l'écart subsistant – la moitié de l'effort – n'est donc en tout cas pas assurée par le volontariat combiné avec la poursuite des politiques classiques. On ne pouvait trouver meilleure justification à une action par les prix. D'autant plus que M. Christian PIERRET nous a rappelé que « les industriels sont très sensibles à la composante prix de l'énergie ». Voilà qui a au moins le mérite de balayer cet argument quelque peu polémique qui nous a parfois été opposé, selon lequel « vous voulez mettre en place des systèmes compliqués et coûteux pour un résultat improbable ou nul ».

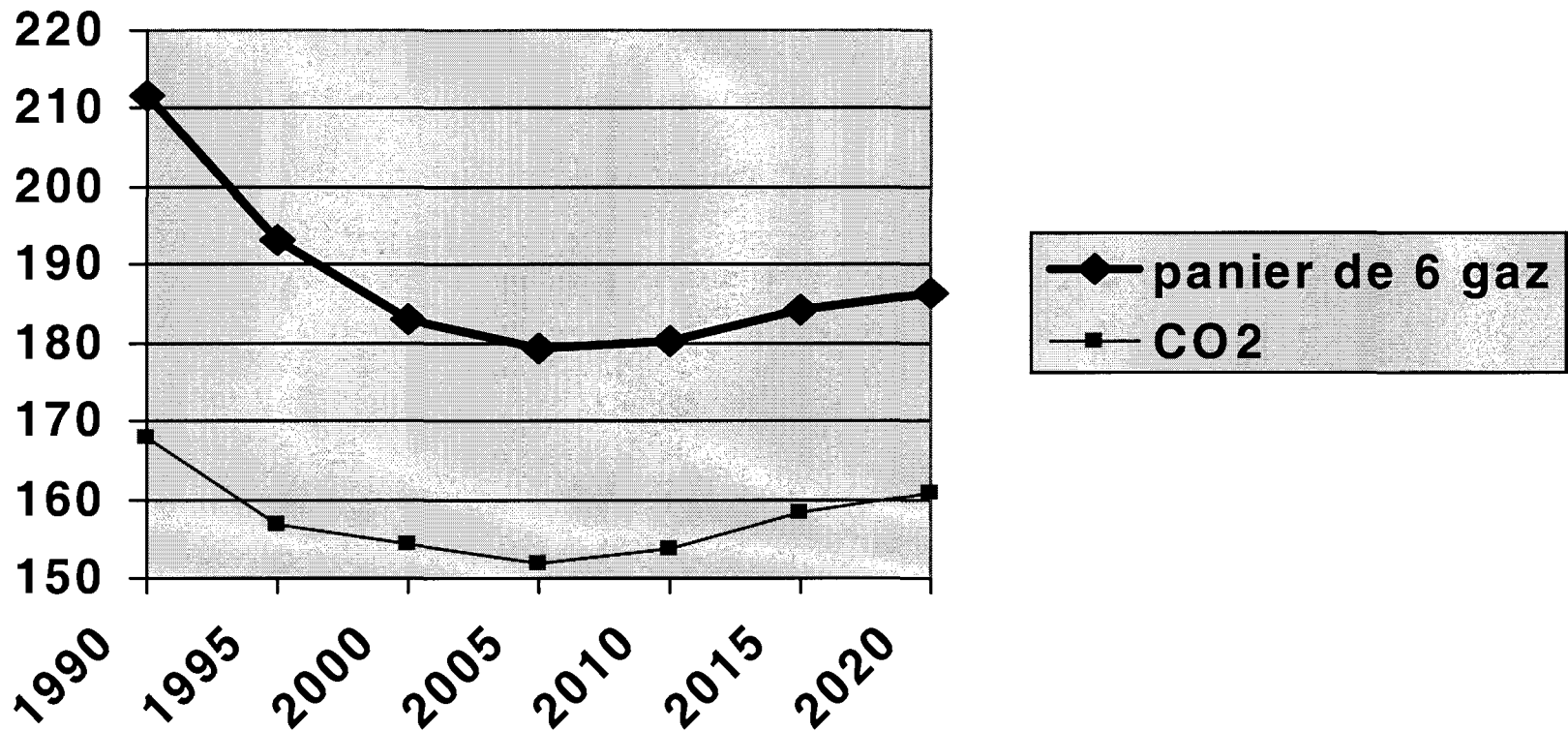
Tout cela confirme bien la logique qui conduira le gouvernement, à mon avis, à intégrer un volet fiscal dans le montage des politiques à combiner. Ce gouvernement n'a pas pêché par timidité en matière de réforme fiscale écologique : mise en place de la TGAP, pas seulement comme substitut aux taxes existantes de l'ADEME puisque d'autres domaines ont rapidement été touchés ; adoption depuis 1997 de près de trente mesures essentiellement tournées vers la baisse de la fiscalité pour des produits énergétiques, ou des produits à contenu énergétique, favorables à l'environnement et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui prouve, je le signale en passant en raison du débat avec les consommateurs dans la dernière table ronde, que nous ne nous intéressons pas seulement aux hausses, mais aussi aux baisses de la fiscalité comme élément d'orientation de la demande, selon le sujet, la nature du marché concerné et ce que l'on sait du comportement des agents.

Bien sûr l'écotaxe ne doit pas pénaliser la croissance économique et la compétitivité de nos entreprises. C'est pourquoi il faut envisager, pour celles dont les processus de production sont les plus intensifs en énergie, un dispositif qui ne compromette pas leur compétitivité et c'est ce à quoi travaille actuellement le gouvernement. Bien entendu les mesures à prendre devront garantir la stabilité des prélèvements obligatoires – je pense seulement que nous devons veiller plus que par le passé à la qualité de la communication en ce domaine, sachant que nous avons sans doute payé cher l'inversion des termes qui s'est produite au cours de l'année 2000, où le moyen de cette stabilité – les allègements de charges de nature à faciliter les 35 heures – a fini par apparaître comme l'objectif, amalgamant ainsi de surcroît deux sujets de conflit – toujours actuels – entre gouvernement et patronat. Je pense aussi que nous aurions intérêt à creuser l'idée lancée par François DEMARCQ ce matin, selon laquelle la compensation pourrait s'effectuer, soit de manière très « macro » comme on l'avait jusqu'à présent imaginé, soit de façon plus fine, adaptée à chaque catégorie par des systèmes de bonus et de malus applicables aux agents soumis à un objectif de réduction. Mais en tout cas, rien de tout cela ne remet en cause ce qui était dit dans le programme en termes de combinaison de trois éléments : une taxation, des normes de réduction négociées d'une manière ou d'une autre, l'ouverture d'une possibilité de « mutualisation » -des efforts – je préfère ce terme à celui de « permis négociables » avec un champ, un calendrier et des modalités qui restent à déterminer.

Rendez-vous donc aux conclusions de cette prochaine commission interministérielle de l'effet de serre, qui comprendront également les suites à donner à nos autres travaux de ces derniers jours.....

[fin de l'extrait]

Projections des émissions britanniques de gaz à effet de serre et CO₂ (MtC) avant *The Climate Change Programme*



are you doing **your bit?**

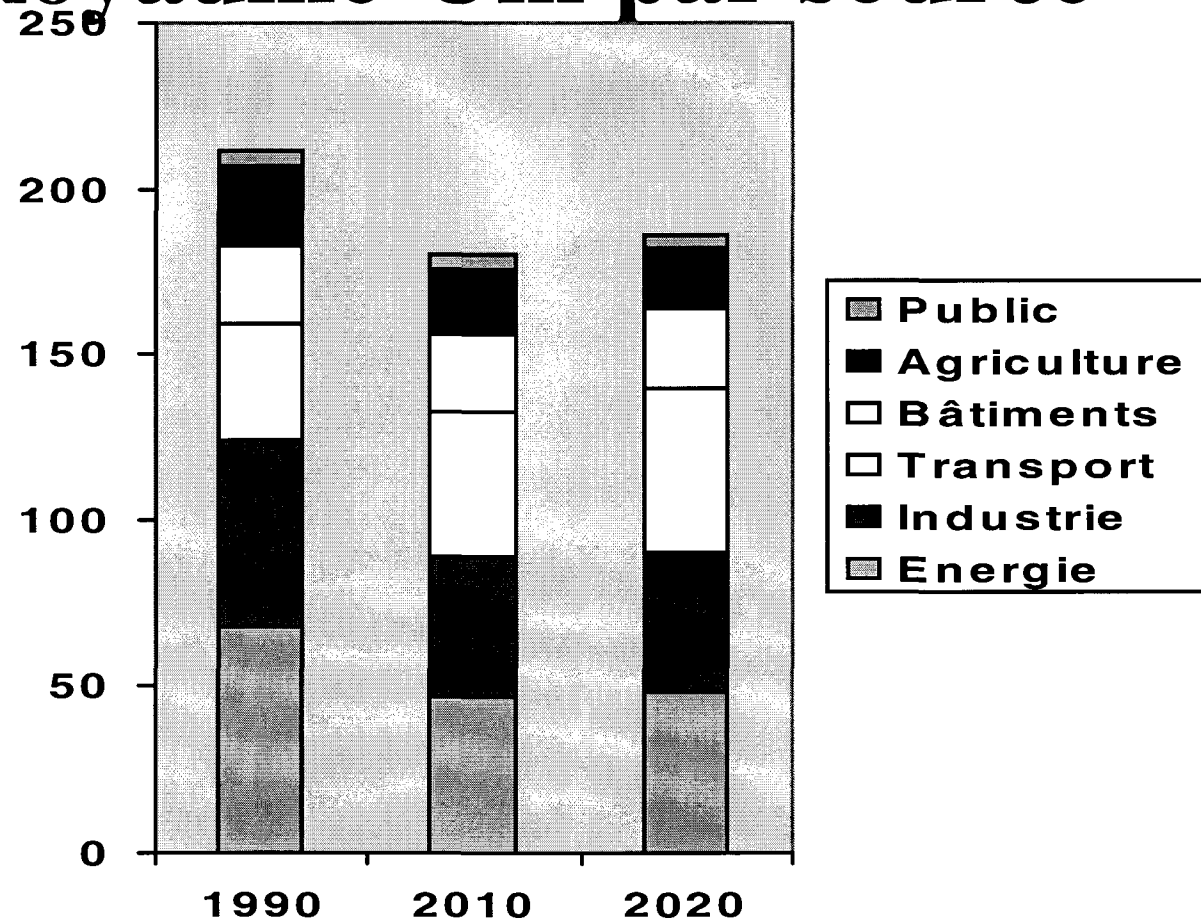
Politiques annoncées avant 2000

- **c.30MtC de réductions entre 1990 et 2000**
- **Changements de l'alimentation en électricité (c 50% des réductions) (“dash for “gas”; efficacité nucléaire; énergie renouvelable)**
- **réductions des émissions de N₂O, HFC, CH₄ (c.50% des réductions)**
- **Limitation de la croissance d'émissions des transports (“Fuel Duty Escalator”)**



are you doing **your bit?**

Emissions de gaz à effet de serre au Royaume-Uni par source



are you doing **your bit?**

Le programme changement climatique britannique

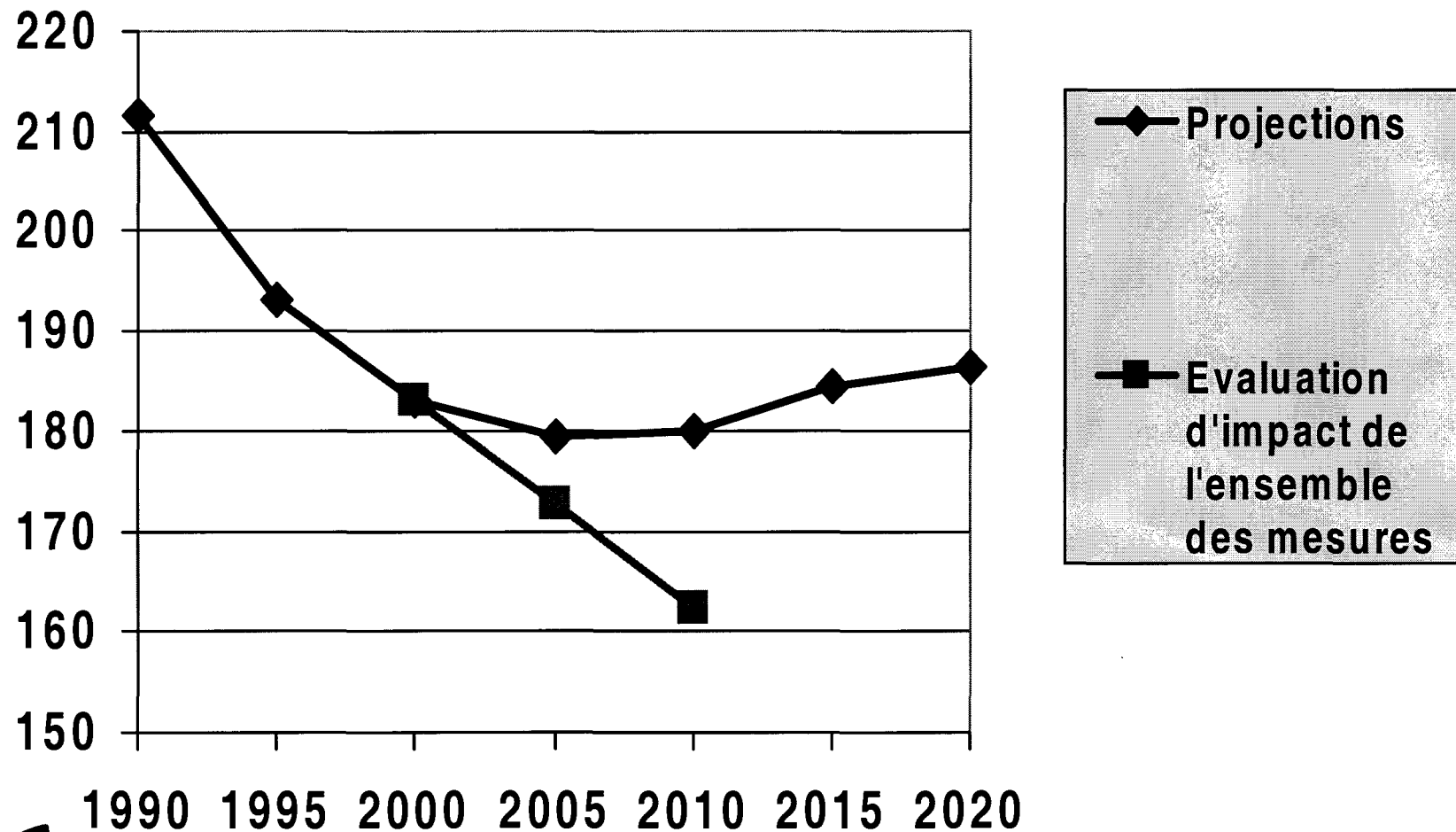
- **Montre comment le R-U respectera ses engagements (réduction des émissions de GES de 12.5% avant 2008-12; vers l'objectif national d'une réduction de CO₂ de 20% avant 2010)**
- **Ses politiques pourraient réduire nos émissions de GES de 23% avant 2010 (CO₂ by 19%)**
- **Gagnant-gagnant: énergie moins chère pour les ménages pauvres et pour l'industrie; meilleure qualité de l'air; moins de congestion; innovation**
- **Réduction nécessaire à long terme -60-70%?**



are you doing **your bit?**

OHP

Impact du programme



are you doing **your bit?**

Politiques Nouvelles Principales Dans Le Programme

Production d'énergie	10% renouvelables	2.5 MtC
Industrie	Climate change levy package	5 MtC
	Permis négociables	> 2 MtC
Transport terrestre	Accords volontaires /mesures fiscales sur les véhicules	4 MtC
	Programme sur 10 ans	1.6 MtC
Secteur résidentiel	Mesures d'efficacité énergétique	2.6-3.7 MtC
	Réglementation des bâtiments	1.3MtC



are you doing **your bit?**

La Taxe et Le Trading

- Rapport « *Marshall* » - Octobre 1998
 - les arguments pour la taxation
 - propose un projet pilote du *trading*



are you doing **your bit?**

Climate Change Levy I

- **Annoncée March 1999**
- **Taxe sur le secteur en aval - pour influencer sur l'utilisation d'énergie**
- **Exclusion des ménages**
- **fiscalement neutre - les recettes (c.£1.5milliards) utilisées pour réduire des charges sociales**



are you doing **your bit?**

Climate Change Levy II

- 3 sources de réduction d'émissions: effet direct de la taxe (2 MtC); c£150-200million de recettes utilisées pour la maîtrise d'énergie (0.5 MtC); des accords volontaires (2.5MtC)
- abattement de 80% pour les secteurs d'utilisation intensive d'énergie qui engagent à réduire leurs émissions (accords volontaires). C.40 secteurs
- très contesté



are you doing **your bit?**

Emissions Trading

- Pilote pas faisable
- participation est volontaire. 2 types
 - les secteurs qui ont signé des accords volontaires
 - des entreprises qui offrent une réduction en échange d'une incitation financière
- Complexité immense
Système Communautaire?

are you doing **your bit?**

Progrès depuis publication

- *Climate change levy* a démarré
- *Carbon Trust* mis sur pied
- Publication de projet de règles de fonctionnement des permis négociables
- M. Blair annonce £100 million de plus pour l'énergie renouvelable
- Annonce du système de permis simplifié pour l'éolien maritime



are you doing **your bit?**

OHP

Impacts et adaptation

- Programme dresse l'action initiale au R-U d'adaptation au changement climatique.
- Début de réflexion sur l'impact sur les politiques gouvernementales, ex.:
 - urbanisme, ressources en eaux, réglementation des bâtiments
- Adaptation prise en compte dans les grandes décisions d'investissement, ex:
 - défenses contre les inondations.



are you doing **your bit?**

Prochaines Étapes

- **Ratification 2001/2**
- **Contrôle du Programme pour identifier des problèmes de mise en œuvre**
- **Revue formelle en 2004**
- **Communication sur les “progrès démontrables” 2005**



Synthèse

- Approche pragmatique
- Politiques “gagnant-gagnant”, identifiées de façon politique et empirique
- accent sur une diversité de politiques et sur l’expérimentation: tous les secteurs; variété d’instruments
- opposition politique farouche contres les mesures fiscales. Mais globalement, bien reçu.

are you doing **your bit?**

2ème période d'Engagement: Enjeux et Leçons

- **Un défi important (fermeture des centrales nucléaires (à partir de 2005); croissance d'émissions de transport)**
- **moins de réductions faciles "low-hanging fruit"**
- **importance accrue de mécanismes de flexibilité**

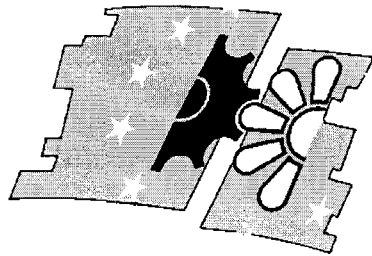


are you doing **your bit?**

Le Long Terme

- Importance des signaux sur le prix de carbone (taxe, trading) - mais pas suffisants
- Promotion des technologies (énergie renouvelable, piles combustibles)
- D'autres mesures toujours importantes (efficacité énergétique, etc)
- Partisans d'action (p.e. communautés côtières et riveraines; fournisseurs de technologie; compagnies d'assurance etc)

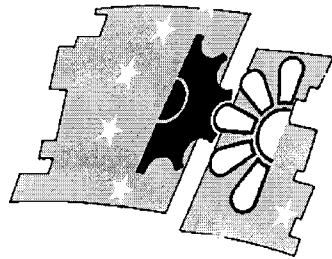
are you doing your bit?



Le Programme Européen sur le Changement Climatique (PECC)

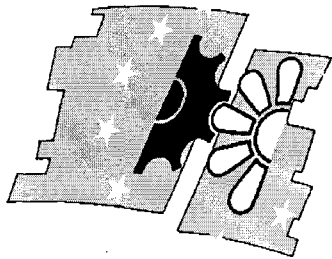
Objectif:

- Identifier et développer les éléments essentiels de la Stratégie communautaire pour atteindre l'objectif de -8% de Kyoto
- Préparer la Commission en vue de la présentation de propositions législatives au Conseil et au Parlement Européen
- Début des travaux: Mai 2000



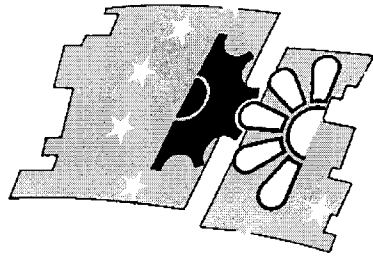
Le PECC: **Une nouvelle approche**

- Transparence et participation du public:
= Consultation des acteurs concernés/groupes de travail
- Approche intégrée pour la prise de décision:
= Synergies avec les autres DG et institutions
- Le PECC ne fonctionne pas de manière isolée:
= Liens et synergies avec d'autres initiatives en cours
- Approche coût/efficacité:
= options efficaces/potentiel de réduction
à un coût économiquement acceptable pour la société



Potentiel de réduction PECC

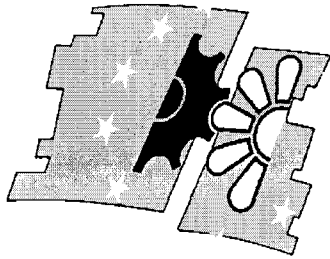
- Chaque secteur d'activité doit contribuer aux efforts de réduction
- Objectif UE - 8% = - 336 Mt CO₂
(source: Agence Européenne Environnement)
- Option coût efficace: 20 • /t CO₂
- PECC: identifie 40 mesures pour tous secteurs
= Potentiel réduction entre - 664 et -765 Mt CO₂



PECC – 3 Categories

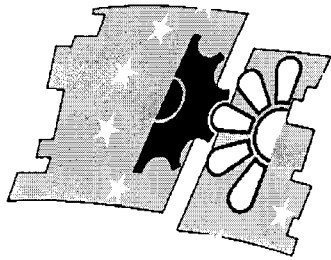
**Mesures retenues comme présentant
un bon rapport coût/efficacité au niveau UE**

- “Stade avancé de préparation”
- “En cours de préparation”
- “Nécessite davantage de travail”



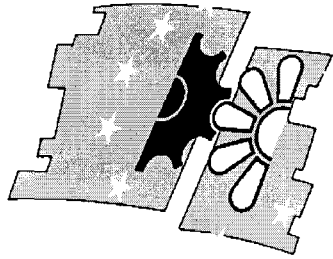
PECC - Catégorie 1: **« A un stade avancé de préparation »**

- 8 Mesures proposées
- Potentiel rentable de réduction:
240 Mt CO₂
- Système UE Permis négociables,
bio-carburants, performance énergétique
bâtiment, Directive-Cadre gaz fluorés, etc.



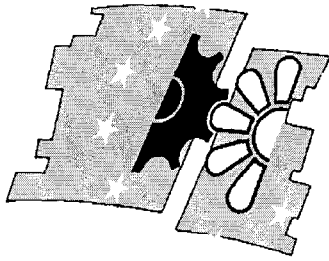
PECC - Catégorie 2: **« En cours de préparation »**

- 11 Mesures envisagées
- Potentiel rentable de réduction:
140 Mt CO₂
- Proposition de Directive co-génération, services énergétiques, normes d'efficacité énergétique appareil électriques, IPPC, etc.



PECC - Catégorie 3: « Nécessite davantage de travail »

- 22 Mesures envisagées
- Promotion de la production de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelables, accords énergétiques avec les industries les plus consommatrices, mesures fiscales applicables aux voitures, accord volontaire avec l'industrie automobile (émissions véhicules utilitaires légers), etc.



PECC: **Calendrier et prochaines étapes**

- Juin 2001: Rapport PECC
- 2 & 3 Juillet: Conférence PECC - Bruxelles
- Automne 2001: Communication Commission relative à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto
= Mesures, reflet des travaux du PECC
- Suivi de la mise en œuvre des mesures proposées